

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 753

28 JUILLET 2000 - 150 Francs CFA

VENIR EN AIDE AUX POPULATIONS DIVISÉES PAR LES CONFLITS FRATRICIDES OU QUI RECHERCHENT LES VOIES DE LA JUSTICE ET DE LA LIBERTÉ

(...) En cette circonstance particulière, je vous renouvelle à tous mon invitation à accomplir tous les efforts pour venir en aide aux populations divisées par les conflits fratricides ou à celles du Moyen-Orient qui recherchent encore des voies stables de justice et de liberté.

Le Jubilé nous exhorte à des signes concrets de charité fraternelle qui ouvrent « nos yeux aux besoins de ceux qui vivent dans la pauvreté ou dans la marginalité [...] Il faut éliminer les violences qui engendrent la domination des uns sur les autres: il y a là péché et injustice ». (Incarnationis mysterium, n. 12) L'engagement pour la justice et la recherche de ressources pour créer une culture de la solidarité et de la coopération doivent donc constituer des objectifs importants pour chacun de vous, mais surtout pour les communautés ecclésiales, dont vous êtes l'in-

termédiaire et l'expression visible de la solidarité fraternelle.

De cette façon, sous la direction avisée de la Congrégation pour les Églises orientales, les agences que vous représentez confirment être des témoins efficaces de la sollicitude active des Églises dont elles proviennent et un signe prophétique de l'engagement de toute l'Église. C'est en effet en œuvrant pour la justice que l'on construit la paix. C'est en pratiquant le précepte de l'amour du Christ que s'anticipent les cieux nouveaux et la terre nouvelle « où la justice habitera » (2 P 3, 13).

Rome, 26 - 27 juin 2000

Jean-Paul II

Audience aux membres de la « Réunion pour l'Aide aux Églises orientales »



A L'ÉCOUTE DU PAPE

L'ABBÉ VICTOR AGBANOU NOMMÉ ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE LOKOSSA



Son Excellence Monseigneur Victor Agbanou.

« Nous y sommes
Et nos pieds foulent le seuil
fatidique de l'An 2000.
Mais pour quel rendez-vous ?
Est-ce pour fêter le rendez-vous
de la mémoire ?
Ou plutôt pour nous abreuver
aux sources de l'Amour-Rédempteur
Qui a été, qui est et qui vient ? »

Simple mais dense en profondeur, c'était le vœu le plus cher de Monseigneur Robert Sastre pour le peuple béninois en général et pour ses amis en particulier à l'occasion du Grand Jubilé de l'An 2000. C'est aujourd'hui que se réalise cette profonde aspiration d'un père qui, depuis le 16 janvier 2000, contemple dans la Lumière de Son Bien-Aimé la Lumière Éternelle.

(Lire la suite à la page 9)

L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE, UN AUTRE POINT DE VUE

(Lire nos Informations à la page 6)

JÉSUS EST-IL RÉELLEMENT PRÉSENT DANS L'EUCARISTIE ?

O Jésus, Verbe de Dieu fait chair
Je crois aussi en Toi quand Tu Te
fais Pain ou Pain consacré

Les lignes qui suivent sont, à la fois, une profession de foi et un acte de réparation.

Jésus est réellement présent dans l'Eucharistie. Pour nous cela ne fait aucun doute: le témoignage des Saintes Écritures et les prodiges accomplis par Jésus-Eucharistie l'attestent sans équivoque pour quiconque a des oreilles et veut bien entendre. Notre modeste témoignage personnel le confirme aussi.

Monsieur Roger Gbégnonvi, lui, ne croit pas à cette présence réelle de Jésus dans l'Eucharistie. En pourfendeur infatigable de la petite hostie consacrée qu'il appelle « momie au tabernacle-sarcophage », il s'applique à justifier son point de vue dans les numéros 2491 et 2513 de la Nation, respectivement du 16 mai et du 20 juin 2000.

Cependant un simple regard sur le Christ de Monsieur Gbégnonvi suffit pour se convaincre qu'il est aux antipodes du Christ professé par l'Église Catholique et qu'il ressemble étrangement surtout au Christ des

groupes ésotériques auxquels, sans les nommer, le vaillant pourfendeur de Jésus-Eucharistie semble avoir emprunté ses « vérités ».

Finalement, c'est à l'approfondissement de notre foi et surtout à un choix que nous convie Monsieur Gbégnonvi: son christ ésotérique ou Jésus de Nazareth, le Fils de Dieu fait homme.

L — QUE DISENT LES SAINTES ÉCRITURES ?

Il existe de nombreuses figures de l'Eucharistie dans l'Ancien Testament: l'agneau pascal sans tache, sacrifié et mangé juste avant la délivrance d'Égypte (Exode 12), la manne (Exode 16), la victime du sacrifice de communion mangée par le prêtre et les fidèles (Lévitique 3) ... etc, qui aident à comprendre l'Eucharistie instituée par Jésus dans le Nouveau Testament; mais n'ayant aucune prétention exégétique, nous nous contentons de proposer aux fidèles deux passages du Nouveau Testament et leur commentaire, extrait de la « Voix de Saint-Gall », la revue des Grands Séminaristes de Ouadja:

« Puis, prenant du pain, il rendit grâce, le rompit et le leur donna, en disant: "Ceci est

mon corps, donné pour vous; faites cela en mémoire de moi." (Lc 22,19)

« Le Seigneur Jésus, la nuit où il était livré, prit du pain et, après avoir rendu grâce, le rompit et dit: « Ceci est mon corps, qui est pour vous; faites ceci en mémoire de moi. » De même, après le repas, il prit la coupe, en disant: « Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang; chaque fois que vous en boirez, faites-le en mémoire de moi. » (1 Co 11, 23-25)

C'est l'institution de l'Eucharistie par Jésus, commentée comme suit dans la « Voix de Saint-Gall »:

« Jésus dit aux Apôtres: « faites ceci en mémoire de moi » (Lc 22, 19 et 1 Co 11, 24-25). Mais cette parole de Jésus ne signifie pas que Jésus est présent seulement d'une manière symbolique ou spirituelle dans l'Eucharistie.

En effet, en prenant le pain et le vin, Jésus n'a pas dit: « ceci représente mon corps et mon sang » ou « ceci signifie mon corps et mon sang ». D'après le texte original, écrit en grec, Jésus a dit clairement: « ceci EST mon CORPS; ceci EST mon

SANG »: Jésus EST donc PRÉSENT RÉELLEMENT derrière les apparences du pain et du vin.

« Quand le pain et le vin sont consacrés, ils cessent d'être pain et vin pour devenir Corps et Sang du Christ. Ce n'est pas une présence réelle seulement spirituelle, mais une présence réelle et CORPORELLE du Christ, une PRÉSENCE cachée derrière la forme, la couleur et le goût du pain et du vin. Cette présence est un mystère qui dépasse toujours notre intelligence. C'est la foi des chrétiens depuis le début de l'Église.

« C'est pourquoi nous devons nous examiner pour savoir si nous sommes en état de communier dignement: sinon il nous faut obtenir le pardon de nos péchés dans le Sacrement de la Réconciliation. Saint Paul dit: « celui qui mange le pain du Seigneur et boit à sa coupe de façon indigne, il se rend coupable de péché envers le Corps et le Sang du Seigneur. » (1 Co 11, 27)

« Les premiers chrétiens croyaient à cette présence réelle et corporelle du Christ dans l'Eucharistie. Ainsi, saint Justin écrit vers 150: « nous ne prenons pas cet aliment

(Lire la suite à la page 10)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

322 MILLIARDS DE FRANCS CFA DE DETTES EXTÉRIEURES REMISES AU BÉNIN MAIS...

Les jeudi 13 et lundi 17 juillet 2000, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) se sont respectivement réunis à New-York. À cet effet, ils ont examiné les dossiers d'allègement de la dette extérieure du Bénin.

Pour l'essentiel, les administrateurs des deux Institutions ont salué les résultats appréciables obtenus par le Bénin sur le plan de la stabilité macro-économique et de l'assainissement des finances publiques. À l'issue de leurs travaux, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont décidé que le Bénin peut accéder au point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). À ce titre, le Bénin bénéficiera d'un montant de remise de dettes extérieures s'élevant à 460 millions de \$ US, soit environ 322 milliards de

F CFA. Ces ressources seront libérées annuellement sur la durée des échéances extérieures du Bénin.

Au titre de l'année 2000, le FMI et la Banque mondiale accorderont au Bénin un allègement intérimaire de dettes de l'ordre de 3,5 milliards qui devrait en principe être complété par celui des autres bailleurs de fonds pour aboutir à une remise totale d'environ 5 milliards de F CFA. Au titre de l'année 2001, des allègements de dettes de l'ordre de 13 à 14 milliards de F CFA sont attendus. L'ensemble de ces ressources servira à financer des dépenses sociales destinées à réduire la pauvreté.

Le bénéfice complet de la remise de dettes sera assuré lorsque le Bénin accèdera au point d'achèvement de l'initiative PPTE sur les bases de l'adoption de son document définitif de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et de

l'état d'avancement des réformes structurelles en cours.

La remise de dettes dont vient de bénéficier notre pays, le Bénin, n'est pas mauvaise en soi. Mais avec la signature d'un nouveau programme d'ajustement structurel, il y a à craindre que l'effort positif du geste de remise de dettes ne soit véritablement pas ressenti par les populations. Le nouveau programme triennal d'ajustement sera financé par les ressources de la facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Et avec la signature de ce programme, le Bénin bénéficiera d'une aide budgétaire du FMI sous forme d'un prêt d'un montant de 27 millions de DTS, soit 24,1 milliards de F CFA qui seront décaissés en trois tranches annuelles, à raison de 9,7 milliards en 2000, 7,2 milliards en 2001 et 7,2 milliards en 2002. Lorsqu'on se rend compte des effets toujours heureux des programmes d'ajustement structurel, il est évident que

la remise de dettes concomitamment avec la signature du programme d'ajustement triennal assortie de près de 25 milliards de prêts aux conditions floues, ne devrait pas être très agréable. D'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de réformes structurelles et sectorielles, (privatisations de certaines sociétés comme la SBEE, l'OPT, le PAC, etc. s'entend). Autant d'actes dont les conséquences sociales ont été toujours fâcheuses.

Un signal donc aux populations qui devront d'avantages subir les effets d'Ajustement structurel. Alors la fameuse remise de dettes ressemblerait au système dans lequel on aurait donné quelque chose à notre pays par la main gauche pour la reprendre par la main droite.

Félien Sadjro

LES EXCLUS DE LA SOCIÉTÉ

Enfants de la rue : l'expérience de Parakou

Parakou, ville-carrefour, connaît une augmentation de plus en plus accrue de sa population due notamment à l'exode rural. Chacun y vient dans l'espoir de mener une vie un peu plus décente. Mais malheureusement et très souvent, le rêve se transforme en cauchemar. En effet, il n'est pas exagéré de dire que nos villes sont souvent des jungles où ne survivent que les plus forts. L'individualisme prend le pas sur la solidarité, sentiment légendaire, jadis caractéristique des sociétés africaines. Les enfants qui forment la couche la plus vulnérable en sont les premières victimes. Et lorsque la famille, au lieu de jouer son rôle traditionnel de protection de ses membres, devient très tôt un brasier ardent ou un champ de bataille où s'affrontent les parents et/ou les enfants, ces derniers, choisissent l'aventure de la rue. C'est ainsi que le phénomène des enfants de la rue, jadis négligeable, prend des proportions inquiétantes dans la ville de Parakou.

En effet, il suffit de faire un bref tour dans nos lieux publics pour toucher du doigt l'ampleur du phénomène. Vous les verrez, qui en train de mendier, qui entraînent de tirer «des pousse-pousse» ou simplement de vadrouiller à la recherche de miettes d'aliments abandonnées. Pire encore, ces enfants sont parfois recrutés par des adultes indécents, sans scrupules qui les utilisent pour accomplir de sales besognes (vol, drogue, crimes...). Cette situation nous interpelle tous, chacun à son niveau. Chacun peut et devrait même apporter sa contribution, si petite soit-elle, pour soulager un tant soit peu la misère de ces enfants à défaut de l'éradiquer.

Et c'est pour répondre aux cris de détresse de tant de victimes innocentes que l'archidiocèse de Parakou a initié la mise en œuvre d'un volet «Animation de Rue» avec ouverture d'une Maison d'Écoute et d'Orientation sise au quartier Kpébié, en complément du Centre Notre-Dame du Refuge de Komigui.

En quoi consiste ce volet «Animation de Rue»? Il s'agit essentiellement d'aller à la rencontre des enfants en situation difficile dans leur milieu, la rue, pour connaître leur problème. Ensuite analyser les informations recueillies en vue de déterminer les besoins réels de ces enfants à divers niveaux de leur vie familiale, sociale ou professionnelle, et réfléchir avec eux sur leur insertion sociale (familles, travail, formation, village).

Ainsi l'animateur de rue sillonne quotidiennement la ville, notamment la nuit, à la rencontre des enfants. Les sorties nocturnes sont privilégiées pour la simple raison qu'il est plus aisé de savoir si tel enfant est un enfant de la rue ou pas. L'aspect physique est aussi un indice très important. Mais d'une manière générale, nous suspectons tout enfant errant à une heure tardive de la nuit comme étant un enfant de la rue. Une fois l'enfant identifié, nous essayons de créer le contact et de le maintenir. Au début, ce n'est jamais facile car bon nombre d'entre eux craignent souvent de faire les frais d'éventuels trafiquants d'enfants.

Dès lors que le contact est établi, nous leur présentons la Maison d'Écoute et d'Orientation comme un refuge où ils peuvent venir quand ils le désirent. Nous essayons toujours de respecter leur choix.

Mais lorsqu'ils choisissent de venir à la Maison d'Écoute, nous profitons de leur séjour pour renforcer la relation de confiance naissante. Et c'est ici à Komi que, loin des a priori, des préjugés et des clichés que la société développe contre eux, nous découvrons des enfants, riches de leurs qualités, mais aussi de leurs défauts. Nous découvrons donc, au-delà de leur physique dégoûtant et repoussant, des enfants pleins d'humanité et qui ne sont (donc) que des victimes innocentes de nos égoïsmes, de nos peurs et de nos intolérances.

Et pourtant leurs désirs sont des plus simples: un peu d'amour et un peu d'affection. Ils n'ont souvent pas besoin qu'on prenne beaucoup soin d'eux. Ils ont l'habitude de la vie dure. Ils savent se débrouiller. La rue les y a formés. Notre but n'est pas de maintenir les enfants dans

notre institution, car nous restons persuadés que la place d'un enfant pour son développement harmonieux est et sera toujours dans une vraie famille. Voilà pourquoi, nous privilégions la réinsertion familiale de ces enfants. Il faut signaler que la réinsertion familiale demeure le nœud gordien de nos actions. C'est ici, une fois encore, que la démission et l'irresponsabilité, malheureusement, de certains parents qui abandonnent le fruit de leur amour, se révèlent au grand jour. Lorsqu'il s'agit de retourner un enfant à ses parents, nous nous sommes souvent heurtés au refus catégorique de ces derniers. Des propos du genre nous sont fréquemment lancés: «Cet enfant est un grand bandit, il est irrécupérable. Nous avons tout tenté... dommage qu'il n'existe pas un marché aux enfants délinquants... Je ne veux plus le revoir. Faites-en ce que vous voudrez.»

Presque tous les enfants que nous avons tenté de réinsérer en famille, nous sont revenus ou ont simplement regagné la rue après seulement quelques jours.

Par ailleurs, signalons que les cas les plus fréquemment rencontrés sont issus de la plupart de familles polygamiques ou de parents séparés, toutes choses qui rendent difficile toute insertion familiale. Lorsque la réinsertion familiale se révèle difficile voire impossible, nous orientons certains cas vers le Foyer Notre-Dame du Refuge de Komigui. Pour ceux d'entre eux qui expriment le désir d'apprendre un métier, nous prenons contact avec certains patrons d'ateliers de la place en vue de leur formation socio-professionnelle dans l'optique d'une probable réinsertion familiale et socio-professionnelle.

Enfin, retenons que le Programme des Enfants de la rue à Parakou est un programme naissant. Il a par conséquent besoin du soutien, tant moral, matériel et financier de toutes les bonnes volontés.

M. Pierre Bondi, animateur de rue
(T. 3) Dabaaru de l'Église du Parakou
Juillet - Août - Septembre 2000

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail: lacroixbenin@excite.fr

Cotonou
(République du Bénin)

Compte:
C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY

ASSOGBA KAKPO

Dépôt légal n° 903

Tirage: 4500 exemplaires

Imprimerie Notre-Dame

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Banquier 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

• Bénin 3.720 F CFA

• Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.680 F CFA

• Ouganda 5.760 F CFA

• Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA

• France 5.760 F CFA

• Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone 5.760 F CFA

• Kinshasa (Zaire) 9.000 F CFA

• Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA

• U.S.A. 9.480 F CFA 94,80 FF

• Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA 102,00 FF

• Europe (Italie, Allemagne, Belgique, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 8.520 F CFA 85,20 FF

• Canada 10.200 F CFA 102,00 FF

• Chine 12.600 F CFA 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax: (229) 32-11-19 — E-mail: lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

L'ARTISANAT PIÉTINE DANS L'ATACORA, SELON LES AUTORITÉS DÉPARTEMENTALES

De par la géographie, le Bénin dispose de potentialités touristiques non négligeables. Au nombre de ses atouts on peut citer sa faune et sa flore. À cela s'ajoutent sur le plan historique son passé de Côte des esclaves, ses traditions et culture qu'incarnent fondamentalement les cultes locaux tel le vaudou ainsi que son artisanat et son folklore très varié.

Si notre pays peut ainsi, s'enorgueillir de regorger d'attraits touristiques, il n'en demeure pas moins qu'il accuse un retard important en matière d'actions concrètes entreprises en vue de promouvoir le tourisme national et surtout l'artisanat qui ne peut en être dissocié.

Ce n'est plus un secret pour personne qu'il existe dans notre pays, des régions de prédilection pour la mise en œuvre d'une politique cohérente de valorisation de nos potentialités touristiques et artisanales.

Le département de l'Atacora est précisément l'une de ces régions qui attendent de bénéficier d'initiatives hardies et porteuses dans ce domaine.

Ainsi, les artisans venus de toutes les circonscriptions administratives de l'Atacora réunis en atelier du mardi 18 au jeudi 20 juillet dernier à la direction du Carder à Naitingou ont, à l'issue de leurs travaux réclamer l'implication des artisans dans les prises de décision les concernant. Ils ont également recommandé leur participation à l'organisation des rencontres périodiques, les regroupements en associations ou coopératives, l'accès au crédit, la construction d'un centre de formation etc.

L'atelier avait pour thème "La politique communale de la promotion de l'artisanat: les attentes des artisans de l'Atacora". Cette rencontre a été rendue possible grâce au projet "Appui à la planification pour le développement décentralisé" basé à la préfecture de Naitingou.

Au cours de l'atelier, les participants ont suivi des exposés notamment sur la situation de l'artisanat dans l'Atacora, les problèmes de l'évolution des différentes filières artisanales dans le département et les grandes orientations de la réforme administrative.

En ouvrant les travaux de l'atelier, le secrétaire général du département avait tiré la sonnette d'alarme en déclarant que l'artisanat piétine au niveau national en général et tout particulièrement dans l'Atacora.

ATLANTIQUE - LITTORAL

INSTALLATION OFFICIELLE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION CIVILE

Plutôt prévenir que guérir. Cette devise n'est plus un secret pour personne.

La direction de la prévention et de la protection civile qui est une structure nationale sous tutelle du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'Administration territoriale se veut une incarnation dans le réel de cet adage populaire.

Dans un souci de diligence et d'efficacité de son action, la direction de la Prévention et de la protection civile ne pouvait rester confinée plus longtemps dans les locaux de son siège national à Cotonou.

Telle est la nécessité qui a dicté une déconcentration de la DPPC afin de permettre à cette dernière d'étendre sa toile à tous les départements de notre pays. Les populations étant les premières destinataires des actions de prévention et de protection civile, il était indispensable de faire en sorte qu'elles se sentent vraiment concernées par ce qui est entrepris en leur faveur dans ce domaine.

C'est pourquoi, un projet de mobilisation des populations pour une campagne de prévention en protection civile a été lancé le 24 juillet dernier à la salle de conférence de la préfecture de Cotonou par l'ancien directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'Administration territoriale, M. Godfried Johnson. La cérémonie de lancement a eu lieu en présence des autorités préfectorales, des maires et des chefs de quartier des départements de l'Atlantique et du Littoral.

En marge de cet événement, on a procédé également à l'installation officielle des membres du comité départemental pour la protection civile.

Il s'agit d'une structure de prévention des calamités ou catastrophes naturelles. Elle est composée de représentants de tous les ministères, d'associations de développement et d'ONG.

De façon cyclique et tout à fait regrettable, les populations de nos villes et campagnes sont confrontées à des phénomènes calamiteux, tels que les épidémies, les inondations, les incendies d'habitations, les feux de brousse etc. Des situations dont les conséquences matérielles, financières, corporelles et morales sont souvent dramatiques pour les populations. Pour l'ancien directeur du cabinet du MISAT, c'est pour prévenir ces catastrophes de toutes natures que le gouvernement a initié ce projet dont l'objectif réel est de donner aux populations les premières armes de lutte.

BORGOU-ALIBORI

QUATRE ENFANTS MORTS FOUDROYÉS

Quatre enfants dont trois de 5 ans et un de 2 ans ont été tués jeudi 13 juin par la décharge de la foudre dans le camp peuhl de Wokparo, commune rurale de Gninysy dans la sous-préfecture de Pèrère.

Les quatre victimes avaient assisté aux travaux préparatoires puis au dépassement d'un cabris qui serait mort de la peste. Elles grillaient les quelques morceaux de la viande de cet animal lorsque la foudre s'est abattue sur elles.

Les parents éplorés n'ont pas attendu ni le constat d'usage ni l'expertise médicale avant de procéder à l'inhumation des corps par des adeptes fétichistes invités pour la circonstance.

MONO - COUFFO

ENVIRONNEMENT : DES ONG ENCOURAGÉES PAR UN DON DE MATÉRIELS DE PRÉCOLLECTE

Bulayer devant sa maison au quotidien est un acte élémentaire de civisme. Cependant, il ne constitue pas la règle observée par la plupart des habitants de nos villes pourtant censés se préoccuper de l'hygiène de leur milieu.

C'est pourquoi, les ONG qui, au-delà des campagnes de sensibilisation, s'impliquent ou s'illustrent dans ce domaine par des réalisa-

tions concrètes méritent d'être encouragées et soutenues. Telle est la valeur d'exemple que le ministère de la santé publique a voulu témoigner récemment en direction des populations. Le cadre et les acteurs choisis pour lancer ce message: la ville de Lokossa et cinq ONG (Cefratom, Abi, Gradid, Jae, Frudib et Ared). À cette occasion, la direction de l'hygiène et de l'assainissement de base du MSP a mis à la disposition des dites ONG en activité dans les départements du Mono et du Couffo des matériels de travaux de précollecte d'ordures ménagères d'une valeur de 11 millions de F CFA environ.

Le Dr Magloire Ahouandjinou, directeur départemental de la santé en remettant ces matériels a fait aux cinq ONG bénéficiaires la genèse de ce projet d'appui à la gestion des déchets solides. Ce projet, a-t-il précisé est initié du fait que la situation sanitaire de notre pays est caractérisée par une endémie et une éclosion des maladies infectieuses et parasitaires très souvent liées aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement du milieu.

Au même moment, près de 80 écoliers et instituteur de 14 écoles primaires publiques des deux départements ont suivi au foyer des jeunes filles de Lokossa une formation d'agents de santé scolaire.

Le directeur départemental de la santé en ouvrant les travaux de cette formation a encouragé l'initiative de l'ONG "Est-Bénin". Celle-ci, dans le volet médecine scolaire de son programme a déjà formé 42 instituteurs à la fonction d'agents de santé scolaire et 76 élèves secouristes et créé 38 postes de soins de santé en milieu scolaire dotés en médicaments essentiels sous noms génériques.

OUÉMÉ - PLATEAU

DES JEUNES À L'ÉCOLE DE L'ENTREPRENEURIAT À PORTO-NOVO

L'avènement dans notre pays du régime de démocratie fondé sur le libéralisme économique, reconnaît au secteur privé un rôle de véritable moteur de la croissance économique.

Dans ce contexte, l'emploi des jeunes demeure une préoccupation constante de l'État. On sait que près de 48% de la population béninoise est âgée de moins de 15 ans. Cette couche juvénile est en proie à d'énormes difficultés dont la non résolution risque d'hypothéquer l'avenir du pays. Parmi les maux qui minent cette jeunesse, on peut citer le chômage, la forte déperdition scolaire, une importante main-d'œuvre d'apprentis souvent mal formés etc. Les facteurs clés de succès des projets d'emploi des jeunes résident alors dans une bonne formation axée sur l'esprit entrepreneurial, l'accès plus facile aux crédits pour soutenir la création d'auto-emplois.

Conscientes de leur responsabilité en la matière, les autorités compétentes béninoises initient des actions novatrices en vue de la promotion de l'emploi des jeunes. C'est ainsi qu'une cinquantaine de jeunes béninois sans distinction de couches sociales, ont commencé le mardi 18 juillet dernier une formation à Porto-Novo.

Cette formation qui va durer un mois, est organisée par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Trois sessions de formation en entrepreneuriat sont prévues au total au titre de l'année 2000 celle qui est en cours étant la deuxième de cette série.

Selon le secrétaire général du MUSL M. Simon Bio Séko qui a ouvert officiellement le stage au nom de son ministère, le problème de l'emploi demeure crucial pour de nombreux jeunes en fin de formation, issus aussi bien du système institutionnel en éducation que du système non institutionnel. L'accès au marché représente aujourd'hui a-t-il précisé, le défi à relever par le gouvernement, les opérateurs économiques, et autres membres de la société civile.

ZOU - COLLINES

FORUM NATIONAL SUR LA PHARMACOPÉE : SORTIR LA MÉDECINE TRADITIONNELLE DES SENTIERS BATUUS

Il ne serait pas exact de dire que la problématique de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle béninoise souffre d'un déficit de réflexion ni fait l'objet de banalisation, tout au moins par rapport aux discours officiels. Mais de plus en plus, l'évocation de cette question pourtant vitale ressemble plutôt à une gageure. En effet, au-delà des multiples séminaires qu'on y a consacré jusqu'à présent et des déclarations d'intention peu d'organisations de tradipraticiens sont effectivement structurées et se déploient de façon opérationnelle. Pas davantage d'avancées où de résultats significatifs dans les activités de ce secteur informel (41,9 % des soins de santé au Bénin). Dès lors, on a même de la peine à contenir sa déception dans la mesure où il est prouvé que bien organisée, médecine traditionnelle et médecine moderne ont tout à gagner à se donner la main dans le contexte sociologique et socio-culturel de nos pays. À quoi assistons-nous en effet ? Au lieu de chercher à s'enrichir de façon complémentaire des valeurs positives de l'une et l'autre, les spécialistes des deux catégories semblent s'ignorer réciproquement ou se cotoient avec méfiance sans vraiment s'efforcer de nouer le dialogue pour échanger leurs expériences.

Peut-être que les résultats du forum national sur la pharmacopée béninoise qui a eu lieu du jeudi 20 au samedi 22 juillet dernier à Bohicon ont démenti nos hypothèses teintées de scepticisme ! Et pourquoi pas ! Car les séminaires se suivent mais ne se ressemblent pas.

Officiellement ouvert par le ministre de la santé publique, Mme Marina d'Almeida Massougbodji, ce forum a regroupé une soixantaine de participants venus de tous les départements du pays. Au nombre de ces acteurs, des membres d'ONG, des communicateurs, des tradipraticiens et des médecins. La rencontre avait pour objectif essentiel d'harmoniser les points de vue sur les critères d'identification et de sélection des tradipraticiens de la santé et les conditions d'exercice de la pharmacopée traditionnelle béninoise.

La création et le développement des jardins botaniques, le renforcement de la collaboration entre les deux ordres de médecine, la formation et l'alphabétisation de tous les tradipraticiens, tels sont quelques-uns des points sur lesquels se fondera désormais l'action des tradipraticiens.

Signalons que 600 millions de F CFA sont prévus sur trois ans pour soutenir les initiatives de ces derniers, a indiqué le ministre de la santé publique.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

UNE PETITE HISTOIRE D'IMUJA EN PAYS IDAASHA

Suite du numéro 752

La première partie de cet essai a porté sur les origines, les conditions de fondation d'Imuja et la question primordiale de l'eau et de sa gestion.

II — LES HABITANTS, LEUR ORGANISATION POLITIQUE ET L'EXTÉRIEUR

Avant d'aborder l'organisation politique proprement dite, il y a lieu de se pencher sur le premier acte politique après la fondation d'Imuja: son statut toponymique. Objet de controverses et d'explications aussi fantaisistes et erronées les unes que les autres, l'étymologie de ce mot est, pour le chercheur, un véritable casse-tête: elle dériverait d'Amanja dont Imuja ne serait qu'une altération, une déformation. Plusieurs versions en sont données. La première fait allusion à la résistance acharnée des habitants face aux invasions extérieures, parce qu'ils savent se battre efficacement, d'où Amanja. Une autre version fait venir le toponyme de la phrase *moja moku*, je combats jusqu'à mon dernier souffle, pour signifier que les gens d'ici savent se battre jusqu'au sacrifice suprême; allusion faite toujours à leur héroïque comportement face aux attaques aboménées.

L'on a cherché, en outre, une autre explication militaire au toponyme Imuja, dans un contexte religieux. Des liens d'amitié unissent quatre divinités: Shango, Ogu, Osha et Yoyo, protectrice de la localité. Elles ont même l'habitude de se réjouir ensemble. Un profond différend naît entre elles et finit par les opposer. Yoyo prend aussitôt son arc et ses flèches et met en déroute les autres divinités ainsi vaincues, montrant ainsi qu'elle sait combattre: amanja.

Bien que le mot *ija* (combat, querelle, lutte) se retrouve dans ce toponyme, aucune de toutes ces explications liées au combat ou à la guerre ne nous satisfait, en effet, si l'étymologie devrait être liée aux guerres dans les cas précités, cela signifie qu'elles n'ont eu lieu qu'une fois la localité fondée. Sinon pourquoi alors avoir attendu qu'il y ait des relations conflictuelles avant la dation d'un nom à cette dernière; à moins que le nouveau toponyme ne soit venu en remplacement d'un premier aujourd'hui inconnu, ou que les invasions aient commencé dès la fondation du village. S'il est acquis que dans le nom Imuja, même non altéré, il y a l'idée de combat, d'affrontement et qu'il est le premier toponyme, faudrait-il croire que les fondateurs n'ont dû leur salut dans des aventures guerrières qu'à leur capacité à vaincre l'ennemi, ou tout au moins à lui échapper dès les origines⁽¹⁷⁾. Quoi qu'il en soit, le toponyme Imuja, considéré en lui-même, comme tel, sans qu'il soit altéré ou qu'il soit l'altération d'un autre mot, n'a aucun sens dans le parler idaasha. Tout ce questionnement et ces doutes appellent des recherches nouvelles plus approfondies.

Par ailleurs, si tous les habitants d'Imuja (toponyme) se disent aussi Imuja (antroponyme), les Imuja authentiques et présumés autochtones connus, se répartissent entre les deux clans les plus anciens: les Irashé et les Igba. Bien qu'ils ne soient pas de la même origine et n'aient pas connu le même itinéraire historique avant de se rencontrer à Oké-Imuja pour redescendre,

toujours ensemble, dans la plaine consécutivement à la disparition de l'insécurité et aux recommandations des Blancs, ils partagent cependant le même totem: la consommation du chat, sous peine de contracter la lèpre. Ils doivent même éviter tout contact avec le sang de ce félin qu'ils sont pourtant autorisés à élever comme animal domestique.

Les Mamanhun et les Ijehun s'opposent quant à l'antériorité d'occupation d'Igbo-Idaasha, chacun prétendant être le premier à s'y être installé. Une revendication proche, mais d'un autre genre, divise aujourd'hui les deux plus anciens clans d'Imuja, à propos des problèmes fonciers. Les Igba prétendent que, leur détention sans partage du pouvoir temporel leur confère en même temps une certaine autorité sur les terres. À cette prétention politique sans bornes répond celle, plus religieuse, des Irashé selon laquelle c'est la primauté d'occupation du site qui confère aux premiers occupants le pouvoir religieux qui découle de la chefferie de terre. C'est eux qui s'occupent des divinités puisqu'ils ont été les premiers à entrer en contact avec elles en arrivant. Les Igba envahisseurs ne seraient dans leur entendement, venus qu'en deuxième position⁽¹⁸⁾. A ne s'en tenir qu'à cette logique, les Irashé ont parfaitement raison puisque leurs arguments s'inscrivent dans un schéma classique dans maintes autres régions d'Afrique. La prudence recommande cependant de se demander si, à un moment donné, les Igba n'ont pas enlevé aux Irashé une partie de leur autorité foncière?

D'autres vagues migratoires ont conduit des Oman Jagun, des ressortissants de Shakaloké, d'Isaba, etc., sur la colline d'Imuja où ils se sont répartis avec les deux clans d'origine, dans divers quartiers comme Asala, Ogbodé, Isaba, Atinsa, Okutori et Ishuroko auquel est rattaché Ishuroko-Ogo peuplé d'une minorité de ressortissants d'Ileman. Descendu dans la plaine, Imuja a gardé ses six quartiers traditionnels auxquels sont venus s'ajouter deux autres, Shakaloké et Ajinaku dont les populations font une seule et même entité, Skakaloké, puisqu'ils abritent eux deux des immigrants venus du village de Shakaloké. Au total, sept quartiers en bas contre six à Oké-Imuja. Nous n'avons aucune donnée chiffrée comme éléments de comparaison, pour savoir si le village est plus peuplé avec ses sept quartiers que le village d'origine sur la colline peu importe puisque les institutions monarchiques sont demeurées les mêmes depuis les origines jusqu'à ce jour.

Le pouvoir temporel est détenu par le Bananja, forme contractée de l'expression *oba ni Amanja* ou roi des Amanja ou Imuja. C'est le nom de fonction jusqu'ici porté par les 7 souverains connus qui se sont régulièrement succédé à la tête du village dans l'ordre suivant:

- 1 — Bananja Agbédétan
- 2 — Bananja Iwakpèlè
- 3 — Bananja Ogbankotan
- 4 — Bananja Jagun Koshadan⁽¹⁹⁾
- 5 — Bananja Zacharie
- 6 — Bananja Alphonse
- 7 — Bananja Kpiti (Ogbankotan Pierre).

Comme on le voit, au nom de chaque souverain est affecté le nom royal de la fonction, Bananja. Par ailleurs, en général, les noms royaux sont loin d'être des noms forts comme par exemple à Abomey: ainsi,

Agbédétan pourrait être traduit par *qui est parfaitement malin*. Iwakpèlè, par *calme par tempérament, qui n'est pas brutal par nature*. Ogbankotan, par *l'intelligence n'est pas finie, qui a de l'intelligence à revendre*.

En dehors des critères, moraux d'intégrité et de probité, physiques excluant toutes sortes d'infirmités et d'anomalies, tous les candidats à l'exercice du pouvoir suprême doivent, en principe, être issus du clan Igba. C'est parmi eux que les oracles choisissent le Bananja, et, en général, l'on s'en tient à leur volonté. L'élu reçoit le sacre devant les mânes des ancêtres (égun), ainsi pris à témoin, solennellement. Okpa-Yoyo ou bâton de la divinité Yoyo lui est remis à cette occasion. C'est l'insigne du pouvoir suprême. Il est sacré du fait de son appartenance, désormais, à cette grande divinité tutélaire du village, depuis les origines jusqu'à aujourd'hui. Indispensable pour la légitimité du pouvoir de Bananja, cette cérémonie ne se fait qu'un jour fâché; celui-ci arrive souvent le deuxième jour après la tenue du marché Ngbdajo d'Igbo-Idaasha, mais tous les surlendemain de ce dernier ne sont pas toujours et automatiquement fastes.

Le nouveau Bananja est ensuite présenté au grand souverain, le Jagun qui réside à Igbo-Idaasha et dont il dépend politiquement, de même que sa localité. Le jour, nécessairement faste de cette consécration, est toujours choisi avec l'accord de Jagun en fonction de ses disponibilités. Le cérémonial de présentation terminé, le Bananja revient le même jour au village, avec sa suite, muni d'un nouveau bâton de commandement qui fait de lui, le seul représentant officiel du grand souverain. Véritable délégation de pouvoir, la possession d'Okpa Jagun apparaît également comme l'expression de la volonté de soumission du nouveau Bananja à ce dernier.

Une fois les cérémonies faites à Yoyo, le Bananja choisit ses deux ministres en cas de décès des précédents. Ils ont pour noms Ibaoyé et Awijé. Le premier prend le pas sur le second et fait figure de vice-roi dont l'influence à la cour est considérable. Il relève de ses prérogatives de donner des conseils très écoutés au roi, et de lui faire, au besoin, des remontrances sévères. Il participe au choix du second dignitaire qui est Awijé, en sa qualité de parrain du Bananja. C'est, chez les Yoruba l'Adajú (l'homme de la justice) qui est, en langue idaasha, appelé Awijé. Les exigences de ses importantes fonctions obligent Ibaoyé à ne plus jamais porter ni chemise, ni pantalon, ni cache-sexe à partir du moment où il se voit investi de cette dignité. Il se contente seulement de se draper d'un pagne. Il doit faire montre d'impartialité et se montrer éloquent; le Bananja choisit ses deux dignitaires au sein de n'importe quelle famille.

Les Bananja avaient un palais unique pour eux tous à Oké-Imuja. C'est Odi-Bananja en langue idaasha: mais depuis la descente dans la plaine, au pied de la colline, chacun d'entre eux réside chez lui, l'autorité du souverain ayant d'ailleurs beaucoup décliné depuis lors. Nous n'avons pas pu retrouver l'emplacement de ce palais lors de notre visite des ruines laissées sur la colline à la suite du déplacement du village. Des fouilles archéologiques s'imposent. Elles sont susceptibles de mettre au jour de nouveaux pans de cette histoire.

Le décès du Bananja n'est jamais annoncé aussitôt au peuple. Alors qu'il est

déjà mort, l'on fait courir la nouvelle de sa maladie et la manière dont elle s'aggrave. Ce temps est mis à profit pour l'enterrer une nuit, vers 2 heures du matin, dans la plus grande discrétion et la plus stricte intimité. Ce n'est que par la suite, bien plus tard, que la formule consacrée *Bananja didé*, c'est-à-dire *Bananja s'est levé* commence à courir sur toutes les lèvres pour signifier que le souverain n'est plus. C'est au son du Gbèdu, rythme royal, que la nouvelle de la disparition du roi est annoncée publiquement. Le rythme Akpata anime les funérailles royales. La peau du bœuf tué à cette occasion sert à renouveler l'ancienne que porte le tambour Gbèdu. Les funérailles du Bananja décédé sont semblables, sans être pour autant identiques, à celles de Jagun, mais à une échelle inférieure évidemment. Jagun décédé, c'est à Imuja qu'il incombe de fournir son cercueil sans que l'on sache depuis quand existe cette tradition.

Nous avons fortuitement rencontré à Imuja un sexagénère du nom d'Ezékéiel Sogu, qui y vit, et y exerce la fonction d'Iko'ngobbo qui consiste à représenter Jagun à la tête de l'une des trois grandes subdivisions territoriales traditionnelles du pays idaasha, à laquelle appartient cette localité.

Le domaine commandé par celle-ci avant la période coloniale est beaucoup plus vaste qu'on ne le croit, dût-il se réduire aujourd'hui comme une peau de chagrin: il va approximativement des limites du domaine d'Ileman en longeant les collines jusqu'à l'orée d'Igbo-Idaasha même. Oké-Ila le limite au Nord.

Contrairement aux dires de maints dépositaires des sources orales qui affirment péremptoirement que Yoyo a, par sa puissance, rendu inexpugnable Imuja, ce village a, en réalité beaucoup souffert des attaques et des atrocités des armées aboménées, notamment au XIX^e siècle. Nombreuses ont pourtant été les difficultés rencontrées par celles-ci, à cause de la vigilance de Yoyo qui leur a longtemps rendu invisibles les voies d'accès à Oké-Imuja, avant le siège décisif de trois mois qui a eu finalement raison de la forteresse Imuja. Beaucoup d'habitants ont été massacrés ou emportés à Abomey. Le Bananja Iwakpèlè, pris, a été décapité; l'autel de Yoyo violé, à telle enseigne que l'un de ses innombrables canaris a été emporté à Abomey comme trophée de guerre et pour y reconstituer un autre autel de cette divinité. Le canari, n'a pas tardé, dit-on, à revenir mystérieusement rejoindre ses homologues restés à Oké-Imuja, sur le seul et unique autel de Yoyo.

NOTES

(17) Et pourtant, il est généralement question de la seule divinité Yoyo pour repousser les ennemis.

(18) Bien des Igba prétendent même à l'instar des Irashé être sortis, eux aussi, d'un trou d'Oké-Agbani.

(19) Ce souverain serait-il par hasard un Oman Jagun? Si tel était le cas, dans quelles conditions particulières aurait-il accédé au trône?

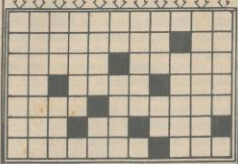
à suivre

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION

MESSAGE CODE N° 2

2	5	3	4	5	3	15	18	2	9	14
1	3	18	15	20	5	18	5	4	1	
4	15	21	20	5	7	1	7	5	19	
9	12	5	19	1	21	18	1	19		
1	9	13	5	18	5	7	1	12	5	
14	5	15	19	13	5	22	5			
5	18	21	3	20	5	18	5	19	20	



En sachant que chaque lettre a été remplacée par un chiffre correspondant à sa place dans l'alphabet (A = 1, B = 2, C = 3... Z = 26), déchiffrez cette grille.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

LE FOUILLIS N° 4

40 mots cachés

P E T R O I T S A R T U O S I
P U N I O N U N E E T T O S O
E T T E L I O C A U A E S R E
N I N E V I R U A G Q U A N D
I L V A S O A S I S A I O A N
A O N N I D E A L E S E T T O
L T E R A T I S S A G E U P M
E T E S O L E E E E I R O O
T T U R O D A V T U D R I R
U B U L O N T U G O A A I E T
O R G V O E E I N E G H T A E
R I T S E V N I V E L A G E R

ENIGME "Puissance"

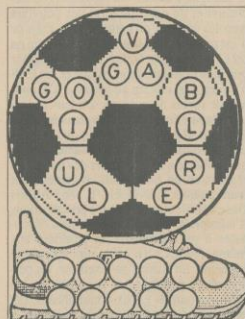
SUUVANTE — OURAGAN — SOUTRA
— TENSION — RATA — ROUTE — IGLOO
— ILETTE — RETRO — OPTIQUES — RAI-
DE — INVESTIR — INOUI — CROIRE —
NIVELAGE — VEUVE — OBUS — QUAND
— LAINE — MONDE — NEGRE — VENIN
— RESSAC — ETROIT — ETUVE — SONDE
— ETANG — RATISSAGE — OASIS —
ORAGE — AUSSI — VITRE — ERSEAU —
ILOT — SOTTE — LEGAL — PLAN —
PUTES — UNION — IDEALES.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

N'oubliez pas votre réabonnement !

Merci.

MOTS SYNONYMES N° 6



Découvrez deux mots synonymes comportant sept et cinq lettres en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles du ballon.

Inscrivez les mots trouvés dans les cercles correspondants sur la chaussure.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU
LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 4/2000
paru dans notre livraison n° 752 du 14 Juillet 2000

À titre d'exemple, donnons les deux solutions pour a = 17.

Comme $b \geq a + 7$ et $b \leq 25$, b ne peut prendre que les valeurs 24 et 25 quand a vaut 17. D'où les deux solutions ci-après.

a = 17, b = 24									
14	15	29	29	11	18				
12	1	11	6	17					
2	16	18	17	1					
18	8	26	3	23					
20	24	44	20	24					

a = 17, b = 25									
14	15	29	29	11	18				
13	2	11	6	17					
1	17	18	17	1					
19	8	27	4	23					
20	25	45	21	24					

HUMOUR, CITATIONS ET PROVERBES

HUMOUR

Quelqu'un a dit :
"Les enfants trouvent tout dans "rien", les hommes ne trouvent rien dans "tout".

Un humoriste a déclaré :
"Ceux qui ne savent rien en savent toujours autant que ceux qui n'en savent pas plus qu'eux".

Citations

D'Aminata Sow Fall, romancière sénégalaise.

"Insensé qui croit que l'amitié se déchiffre et s'explique comme un proverbe mathématique".
(extrait de Le Revenant, NEA).

De Socrate, philosophe grec du V^e siècle avant Jésus-Christ

"On compte plus facilement ses moutons que ses amis".

Proverbes

— "Les bons souvenirs durent longtemps... les mauvais... plus encore" (proverbe tchèque).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Le mot objet du latin objectus... jeté devant, désigne une chose qui peut s'offrir aux sens.

L'objet signifie aussi la matière propre d'un art, d'une science, etc. Mais en aucun cas le nom objet, ne peut être synonyme de cause.

On peut donc dire : l'objet d'une visite, mais il ne faut pas dire : "Je ne connais pas l'objet de son retard". En langage correct : "J'ignore la cause de son retard".

Une nuance à respecter pour parler correctement.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe corriger, du latin corrigere (redresser).

Amender une personne c'est la corriger, la guérir d'un défaut, la rendre meilleure ou la ramener au bien... On peut corriger un mauvais caractère, réprimander, donner une leçon ou familièrement parlant : "apprendre à vivre".

Parfois il est nécessaire de se corriger, en se gâtissant, par exemple d'une mauvaise habitude, en s'antériorant, en revenant sur la bonne voie mais si c'est impossible on est incorrigible.

Infliger une punition corporelle c'est également corriger, châtier, battre ou frapper, voire gifler, tirer les oreilles ou taper sur les doigts. Il s'agit là de corrections ou comme on dit de "volées" et même de "volées de bois vert".

Corriger, c'est aussi amender une chose : corriger les fautes d'un texte, biffer, supprimer, retoucher, réviser ou rectifier. Et on peut ainsi modifier, transformer, ajouter ou supprimer. La correction provoque des biffures, des surcharges ou des ratures. Il y a enfin, lors de tout examen, le correcteur ou l'examineur.

"On ne corrige pas celui que l'on pend, on corrige les autres par lui", dit un proverbe !

DES MOTS À DEVINER

Un drill (DRILL), est-ce :

- un singe du Cameroun ?
- un assemblage de barreaux ?
- ou un outil à perforeur le bois ?

Trouvez la bonne définition.

Réponse : un drill est un singe du Cameroun long de 70 cm sans la queue.

Ne pas confondre avec grille (assemblage de barreaux) ou avec vril, outil pour perforeur le bois.

JEU DE MOTS

Sans lui, la glace ne réfléchit pas.

Il est employé comme aromate.

On le trouve sur le visage.

Trois homonymes à deviner.

Réponse : Le tain (TAIN) de la glace, cette matière placée derrière la glace.

Aromate : thym (THYM).

Sur le visage : le teint (TEINT)... couleur du visage

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe coucher, du latin collocare (placer, étendre).

On couche un blessé, un malade, on l'allonge. On couche quelque chose en la plaçant horizontalement.

Mettre sur le côté aussi : coucher, incliner, pencher, renverser. Quant au vent, il couche parfois les plantes.

Se coucher c'est s'étendre, s'allonger, se mettre au lit, se glisser sous les draps. On peut se coucher tard, se coucher tôt ou de bonne heure.

Il existe de nombreuses manières de se coucher : sur le dos, à plat ventre, en chien de fusil (en repliant les genoux), ou alors coucher dehors, selon l'expression : à la belle étoile ; coucher sur la dure ou, pour les campeurs, coucher sous la tente avec tout un matériel de couchage : sac ou duvet.

Enfin, partager son lit c'est coucher avec quelqu'un. Et c'est alors parfois selon le terme populaire... de la coucherie !

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Chaque mot a son histoire. Ainsi le nom canari, qui désigne un petit serin au plumage jaune dont le nom découle des îles Canaries, connues depuis l'antiquité (les Canaries est le nom d'un archipel espagnol au large du Maroc).

Autrefois ces îles étaient célèbres pour leurs grands chiens... d'où le nom latin de l'archipel Insula Canaria... l'île aux chiens.

Le nom gitan dérivé du latin egyptianus est devenu en espagnol gitano et en français... gitan.

Autre nom d'origine espagnole : casque. Le sens premier est tesson... de bouteille. Par plaisanterie casque a ensuite désigné le crâne, la tête pour devenir, enfin, ce qui recouvre la tête... le casque.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Dans le domaine de l'espionnage, deux mots sont apparus il y a une quinzaine d'années : exfiltrer, assurer le rapatriement d'un agent secret au terme de sa mission. C'est alors procéder à son exfiltration.

En 1986, on a commencé à parler de facturette, ce petit reçu attestant un paiement par carte bancaire.

À peu près à la même époque, un autre mot est apparu : hacker (HACKER), venu de l'anglais. C'est le nom donné à toute personne qui pirate les réseaux et les systèmes informatiques.

Enfin, il y a une quinzaine d'années on s'est mis à parler de high-tech (HIGH-TECH), abréviation de l'anglais : haute technologie. High-tech désigne une technologie de pointe... la médecine high-tech, par exemple.

CULTURE — DEVELOPPEMENT

L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE, UN AUTRE POINT DE VUE

par Gilles Olakoualé YABI

(Suite)

II — LES PROBLÉMATIQUES POSÉES PAR L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LE LIBÉRALISME: FIXER LES RESPONSABILITÉS

Dans la deuxième partie de son article, l'abbé Adjovi revient sur le rôle de la Banque Mondiale comme vecteur du libre-échange en Afrique. L'auteur donne une description très juste des mesures généralement incluses dans les programmes d'ajustement structurel préconisés par la Banque Mondiale. Nous ajouterons simplement que les PAS se décomposent conceptuellement en deux éléments distincts que sont la phase de stabilisation et la phase d'ajustement structurel proprement dit. La première phase dite de stabilisation vise au rétablissement des fameux équilibres macro-économiques notamment le déséquilibre budgétaire et celui de la balance commerciale. L'objectif est alors clairement de diminuer le niveau de la consommation globale en jouant sur la dépense publique et aussi sur la consommation privée. La stabilisation ne vise que des objectifs macro-économiques. L'ajustement structurel est une deuxième phase, dont l'objectif est de transformer profondément l'économie en la libéralisant, en réduisant les activités de l'Etat dans la production et la distribution de biens et services par le biais des privatisations, en supprimant les obstacles aux échanges extérieurs et aux investissements étrangers. On attend de ces réformes structurelles qu'elles replacent l'économie dans le sens de la croissance, du dynamisme et de l'insertion dans les relations économiques internationales. Il est donc incontestable que les mesures préconisées par les PAS sont d'essence libérale. L'auteur indique que ces programmes ont largement échoué. Globalement, l'échec est incontestable même si les expériences sont fort différentes d'un pays africain à l'autre. Mais il est primordial de fixer les responsabilités. À partir du moment où ces politiques ont été mises en œuvre — on ne l'ont pas été d'ailleurs — par les responsables des pays africains, ce sont eux seuls qui doivent en assumer la responsabilité devant leurs populations. D'une part, ce sont les errements et les erreurs des responsables politiques africains qui ont conduit à l'adoption forcée de ces programmes en échange de nouveaux prêts par les institutions internationales. D'autre part, si certains pays africains avaient des projets de réformes économiquement cohérents, ils pouvaient toujours refuser l'aide conditionnée de ces institutions. Il est tout à fait normal cependant que ces institutions refusent de signer un chèque en blanc à des responsables qui avaient déjà réussi à couler les économies dont ils avaient la charge. Qui accepterait de prêter de l'argent à un individu qui avait déjà dilapidé par le passé les ressources nationales sans demander d'avantage de garanties et un droit de regard sur l'utilisation qui sera faite de ces nouveaux prêts ? On peut contester l'efficacité des remèdes proposés par la Banque Mondiale et même en contester les fondements économiques mais on ne peut pas la rendre responsable de tous les maux des pays africains parce que les pays africains n'avaient absolument aucun programme cohérent de réformes à leur proposer comme alterna-

tive aux PAS et comme garantie de la bonne utilisation des fonds empruntés. Qu'on ne se y trompe pas, les Institutions internationales ne sont pas des organisations humanitaires, elles comptent bien rentrer dans leurs fonds et c'est leur droit et leur responsabilité devant les pays qui en sont les bailleurs. C'est certainement une position assez peu partagée mais il faut à un moment ou à un autre se dire la vérité et arrêter de refuser d'assumer la responsabilité collective des Africains devant l'échec économique, social et politique du continent.

Le propos n'est pas de défendre les préceptes de la Banque Mondiale ni d'en faire une analyse économique qui ne serait pas sérieuse si on ne prenait pas explicitement en compte la situation économique de chaque pays au moment où les programmes d'ajustement ont été lancés. Nous allons seulement discuter sans a priori idéologique les arguments proposés par l'abbé Adjovi qui vont dans le sens d'une incrimination du libéralisme véhiculé par la Banque.

Selon l'abbé Adjovi, la première dissemblance résultant du principe de l'Etat minimum préconisé par les PAS serait politique et non économique : « ainsi, les élites en Afrique se préoccupent moins d'adopter le mode de production capitaliste — que suggère la Banque Mondiale — que de contrôler l'ordre social et politique, source de richesses et de privilèges personnels. Elles organisent les privatisations des entreprises publiques en fonction des intérêts propres... Le libéralisme préconisé par la Banque Mondiale met donc en place un mécanisme d'exclusion et surtout de concentration de pouvoirs dans les mains d'un petit nombre ». La deuxième dissemblance relevée n'est pas très différente de la première puisqu'elle consiste à dire que la Banque Mondiale renforce la position des élites dans l'économie de manière informelle et occulte et instaure à long terme l'illégalité en Afrique.

Cette argumentation nous semble partir de constats tout à fait justes et aboutir à des conclusions beaucoup plus contestables. Tous les Africains savent

fort bien que l'illégalité, les phénomènes de corruption généralisée et d'appropriation individuelle des biens collectifs caractérisent les pays du continent, et ce depuis trois à quatre décennies. Ce n'est pas la Banque Mondiale qui a appris aux élites africaines à privatiser l'Etat et à le prendre en otage, elles maîtrisaient déjà parfaitement cet art même dans des systèmes économiques officiellement marxistes ou nationalistes. C'est l'accumulation de ces comportements micro-économiques qui ont conduit au marasme socio-économique à la base de l'adoption forcée de la perfusion financière des institutions internationales. Il y a donc, comme le souligne l'auteur, un mécanisme d'exclusion et de concentration des pouvoirs dans les mains d'un petit nombre, mais ce n'est pas le libéralisme économique qui en est à l'origine. Par contre, on peut affirmer que le libéralisme économique et les PAS n'ont en rien mis fin au système d'économie de rentes de position solidement installé depuis fort longtemps dans les pays africains. Il est même certain que la réaction rationnelle des responsables politiques a été de s'accommoder des nouvelles règles tout en protégeant soigneusement leurs intérêts individuels. L'abbé Adjovi cite en particulier le cas des privatisations d'entreprises publiques organisées de manière à en transmettre la propriété aux mêmes élites. Ceci n'est pas une spécificité africaine. En Russie par exemple, les personnalités politiques et économiques du pays, y compris les ex-communistes, ont organisé des privatisations sauvages et sont devenues les propriétaires privés des entreprises publiques les plus importantes du pays. Le pays est passé en un éclair du système communiste à un système caractérisé par l'anarchie et une privatisation illicite de l'Etat. La responsabilité du Fonds Monétaire International a été engagée dans la mesure où en voulant administrer une thérapie de choc pour aller vite, on a négligé les réformes institutionnelles préalables à l'instauration d'une économie de marché et à la mise en œuvre d'un programme de privatisations qui soit transparent et respectueux de l'intérêt de la collectivité. En Russie comme en Afrique cependant, la responsabilité première reste celle de leurs dirigeants qui ont adapté leurs règles d'appropriation indivi-

duelle à la nouvelle donne du libéralisme tout en préservant les caractéristiques structurelles du système. Le libéralisme n'est qu'un mode d'organisation économique, il ne préjuge ni de l'illégalité, ni de la corruption, encore moins de l'inégalité. Ce n'est pas le libéralisme qui est en cause, c'est l'utilisation qui en est faite par les fameuses élites. À partir du moment où il n'y a pas eu un renouvellement profond de la classe politique conjointement au changement d'orientation économique, il n'y avait aucune raison d'espérer un changement fondamental dans les caractéristiques structurelles de la gestion des pays africains. Si le libéralisme préconise des privatisations, le résultat de ces privatisations en termes de bien-être national dépendra essentiellement de la manière dont elles seront menées par les autorités politiques, c'est une question de bon sens.

Il nous paraît primordial de préciser la différence entre le libéralisme, courant idéologique, et le libéralisme tel qu'il est pratiqué dans la majorité des pays du monde. Dans la pratique, le libéralisme ne se résume pas au « laisser aller, laisser faire ». Il n'y a pas de libéralisme sans des institutions qui définissent le cadre légal de l'exercice des activités privées. En l'absence de règles, il est certain que le « laisser aller, laisser faire » aboutit à une accentuation des inégalités et favorise des comportements illicites. Les différences entre les formes de libéralisme pratiquées par les pays occidentaux tiennent justement aux différences dans le degré de protection offert par les institutions nationales. Le système économique qui s'installe en Afrique n'est pas du libéralisme, c'en est une forme tropicalisée et perversifiée comme les marxismes africains avaient été déjà des versions tropicalisées et perversifiées du marxisme idéologique. Ni le libéralisme au plan économique, ni la démocratie au plan politique, ne sont à même de changer les données fondamentales du système complexe d'organisation des pouvoirs et de distribution des richesses profondément ancré dans les pays africains. Toutes ces nouveautés d'origine externe sont récupérées, « nettoyées » de leurs composantes qui pourraient menacer la pérennité du système existant, avant d'être remarquablement digérées et même mises à profit pour renforcer le verrouillage dudit système. La Banque Mondiale peut légitimement être accusée de n'avoir pas pris la mesure de la formidable capacité des responsables africains à façonner toutes les réformes à leur guise et de feindre de croire en un changement fondamental du système. Mais la probité intellectuelle exige de ne pas l'accuser d'avoir créé un système très ancien dont s'est accommodée au-delà des dirigeants politiques, une large couche de populations africaines tant que leurs salaires étaient versés...

L'abbé Adjovi dénonce aussi la prolifération d'Organisations Non Gouvernementales détenues par les notables locaux comme moyen de s'assurer de nouveaux revenus, et il a entièrement raison. Seulement, dans ce cas aussi, il est trop facile de charger en premier lieu la Banque Mondiale qui s'adresserait à ces ONG. La situation est la suivante : les Institutions internationales et la coopération bilatérale disposent de fonds à allouer à des projets de développement, leurs interlocuteurs locaux sont soit l'Etat central, soit les collectivités locales à la faveur de la



La Sonacop, l'une de ces grandes sociétés d'Etat privatisées dans le cadre du PAS.

CULTURE — DEVELOPPEMENT

décentralisation, soit les ONG censées représenter le dynamisme de la société civile. Ce n'est quand même pas la faute des institutions et des coopérants — même si cela ne les empêche pas de dormir — si tous ces interlocuteurs partagent une motivation commune, l'appropriation individuelle et illicite des ressources destinées aux populations.

L'auteur relève enfin les conséquences économiques et sociales de la thérapeutique de la Banque Mondiale en ces termes : « Le PAS préconise la baisse de la consommation et l'affectation d'une partie de la richesse nationale à l'investissement productif. Cet objectif induit soit un blocage complet des salaires, soit un très net ralentissement de leur progression ». Ceci appelle de notre part un certain nombre de remarques.

Le PAS préconise effectivement un accroissement de l'investissement productif. Il faut tout de même rappeler que l'Afrique est en retard en matière d'investissements du double point de vue quantitatif et qualitatif. Or l'investissement est le déterminant le plus incontesté de la croissance économique et cette dernière est une condition nécessaire au développement tout en étant pas une condition suffisante. Il faut bien financer les investissements et vu l'endettement déjà lourd des pays africains, une partie de ce financement doit se faire sur ressources propres, ce qui implique une baisse de la consommation globale présente. Les investissements sont un report de consommation, c'est-à-dire le sacrifice d'une consommation présente au profit d'un surcroît de consommation future. Investir aujourd'hui est un devoir moral envers les jeunes générations et toutes les générations futures.

Quant aux salaires, il faut rappeler qu'il n'y a pas de miracle en économie. Un pays en banqueroute financière ne peut indéfiniment continuer à distribuer des salaires en constante progression à ses fonctionnaires. Il n'y a pas une déconnexion entre l'évolution des salaires dans une économie et l'état de celle-ci. Partout dans le monde, les salaires progressent en raison de gains de productivité liés au progrès technique, à des améliorations de la gestion des organisations ou à une hausse de la qualification de la main d'œuvre, ce qui se traduit par une création supplémentaire de richesses nationales à niveaux constants de facteurs de production. On ne peut trouver une négation de cette évidence économique que dans des discours politiques démagogiques et électoralistes.

La modération salariale uniforme pour des raisons purement budgétaires telle qu'elle est préconisée par la Banque Mondiale, ne nous paraît pas une bonne option notamment parce que cela pose des problèmes de motivation et à terme d'efficacité de l'administration publique (voir notre article dans Jeune Afrique Economie, n° 242, Mars 1999). Mais il ne faut pas non plus faire croire aux populations que les salaires peuvent augmenter alors qu'il n'y a aucune amélioration significative de la productivité du travail.

Il faut enfin remarquer que les salariés ne constituent pas la majeure partie des populations africaines, même si ils constituent la principale force dans les capitales. On ne peut donc pas assimiler le bien-être de l'ensemble des populations africaines à celui des salariés de la fonction publique. On rétorquera assez rapidement et avec raison qu'une large part de la population dépend indirectement des salariés de la fonction publique. Derrière chaque salaire, il y a effectivement beaucoup de bouches à nourrir. Mais faut-il perpétuer une société dans laquelle quelques-uns travaillent dans une fonction publique plutôt inefficace et redistribuent leurs revenus à beaucoup d'autres qui sont plus ou moins



La génération montante, l'avenir de demain.

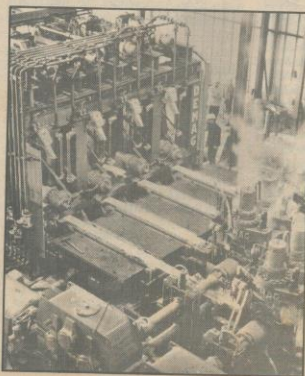
exclus de l'activité économique ou faut-il plutôt jeter les bases d'une nouvelle organisation sociale dans laquelle chacun aurait la possibilité de subvenir à ses besoins par son activité propre, ce qui est tout de même plus gratifiant et n'exclut nullement le recours aux solidarités traditionnelles en cas d'urgence ?

Faut-il préférer une situation dans laquelle le village compte sur son « élite », fonctionnaire dans la capitale pour nourrir toutes les familles, à des réformes profondes qui offriraient aux populations rurales des opportunités de génération de revenus suffisants par eux-mêmes ?

Il est temps de se poser ces questions et d'avoir le courage d'y apporter les réponses judicieuses.

Quelques remarques s'imposent enfin par rapport aux autres critiques relevant de l'analyse économique. L'auteur s'exprime en ces termes : « En somme, le PAS vise la réduction ou la disparition directe de l'Etat dans les secteurs de la production et de la distribution. Et au nom de l'efficacité, les entreprises publiques continuent de passer aux mains du secteur privé... les restrictions aux investissements étrangers ont été en grande partie levées ».

Nous n'adhérons nullement au principe de l'Etat minimum. Nulle part au monde, même dans les pays les plus libéraux, l'activité de l'Etat ne se limite aux tâches dites régaliennes que sont la police, la défense et la justice. L'Etat joue partout au moins un rôle de promoteur de la croissance économique même s'il n'intervient pas directement dans les activités de production et de distribution de biens et services. Au plan théorique, il n'y a pas de justification économique d'une activité de production par l'Etat de biens et services qui peuvent être fournis par le secteur privé dans un contexte concurrentiel. Dans la pratique, la gestion des entreprises



Un centre industriel.

publiques de production s'est révélée catastrophique dans les pays africains. On ne voit donc pas pourquoi le retrait de l'Etat de ces activités serait particulièrement regrettable. Même sans être économiste, on ne voit pas pourquoi, par exemple, l'Etat devrait posséder et gérer une entreprise de production de tomates concentrées alors que les agents privés pourraient le faire et sans doute avec une meilleure efficacité. Que les privatisations d'entreprises publiques entraînent presque inévitablement des restructurations susceptibles de se traduire par des licenciements et donc par des situations très difficiles est un fait, que ces privatisations soient évitées alors qu'elles sont souhaitables du point de vue de la collectivité à long terme en est un autre. Comme nous l'avons déjà souligné, l'échec ou le succès d'un programme de privatisations dépendra de la transparence et du bon sens qui l'auront caractérisé.

L'analyse économique justifie tout de même l'intervention de l'Etat dans la production de biens et services ayant des caractéristiques de biens publics au sens purement économique du terme. Il s'agit de biens possédant des caractéristiques particulières et dont la production implique un taux de rentabilité sociale supérieur au taux de rentabilité privée du producteur. La production par le secteur privé de ce type de biens a de fortes chances d'être non optimale du point de vue de la collectivité. En pratique, il s'agit de la provision d'infrastructures de base nécessaires à l'économie et d'un certain nombre de services tout aussi indispensables. Pour les pays en développement en particulier, compte tenu de l'importance décisive de ces secteurs, il est souhaitable que l'Etat, promoteur du développement, intervienne mais cette intervention n'implique pas forcément une gestion directe au travers d'entreprises publiques. En général, les formules associant un Etat propriétaire des infrastructures et participant à la définition des programmes d'investissement d'une part, et, un prestataire de services privé, chargé de la gestion et de la mise en œuvre des investissements d'autre part, se révèlent plus intéressantes que la privatisation totale ou l'étatisation totale. Même dans ces secteurs dits stratégiques, la participation du secteur privé n'est pas une option particulièrement menaçante pour le bien-être collectif.

Il importe de relativiser tout de même l'impact en termes d'efficacité économique des privatisations lorsque se substituent à des monopoles publics des monopoles privés. Du point de vue de la société et de la distribution des revenus, les monopoles privés sont probablement plus dangereux. Les programmes de privatisation en Afrique doivent tenir compte de ce risque d'émergence de monopoles privés et faire en sorte de l'éviter.

Enfin, quelques mots s'imposent quant au débat sur l'ouverture des pays africains aux investissements directs étrangers. Les pays africains ont été longtemps réticents voire hostiles à l'égard des investissements étrangers. Cette politique de fermeture aux investissements directs étrangers ne s'est manifestement pas traduite, comme on l'espérait, par un développement autonome du secteur industriel local. On peut tout à fait émettre quelques doutes sur l'impact des investissements étrangers mais quand une politique ne fonctionne pas, il faut peut-être aller au-delà de ces doutes et dans une démarche pragmatique « essayer autre chose ». Il nous paraît ici nécessaire de stigmatiser une tendance répandue en Afrique et qui consiste à croire que dans la mesure où un investisseur étranger s'installe dans un pays, il y prélève des bénéfices qui autrement iraient à la collectivité nationale. C'est en fait une conception de l'activité économique en termes d'un jeu à somme nulle. L'implantation d'une entreprise étrangère génère bien sûr des profits aux investissements étrangers — les firmes multinationales n'étant pas des associations humanitaires — mais elle génère aussi une série d'avantages économiques directs et indirects pour l'ensemble de l'économie locale. Même si l'investisseur étranger récupère 99 % du total des avantages nets du projet et l'économie nationale seulement 1 %, à partir du moment où ce 1 % d'avantages n'aurait pas existé en l'absence d'investissement étranger, celui-ci reste souhaitable du point de vue du bien-être national. En fait, l'abbé Adjovi ne dénonce peut-être-t-il pas la politique d'ouverture aux investissements étrangers mais l'échec de celle-ci dans la mesure où ces investissements demeurent aux abonnés absents à l'exception de ceux dirigés vers les secteurs d'extraction. Dans ce cas, il a entièrement raison puisque, l'Afrique continue effectivement à représenter un pourcentage infinitésimal des flux d'investissements directs étrangers à destination des pays en développement et que ceux qu'elle reçoit sont justement ceux qui ont l'impact positif potentiel le plus limité sur les économies hôtes. Il convient cependant d'être réaliste et de se mettre à la place d'un investisseur étranger dont la motivation est naturellement la maximisation du profit. Tous les pays en développement et même les pays développés sont maintenant désireux d'accueillir des investisseurs étrangers sur leur sol et font souvent à coup de réformes des modalités d'accueil et d'incitations fiscales. L'Afrique au sud du Sahara est manifestement en mauvaise posture dans cette concurrence, compte tenu de l'état de ses infrastructures, du niveau de capital humain et de l'instabilité politique et institutionnelle réelle ou simplement perçue. On ne voit pas vraiment pourquoi un investisseur occidental choisirait le Bénin plutôt que la Malaisie ou la Tunisie comme pays d'implantation. La timidité de la réaction des investisseurs à la libéralisation des économies africaines n'est donc pas une surprise. Ceci dit, ce n'est pas une raison suffisante pour remettre en cause cette politique d'ouverture. Il vaut mieux recevoir un million de francs CFA d'investissements étrangers pendant qu'un pays émergent d'Asie ou d'Amérique Latine en reçoit un milliard de dollars US soit près de 700 milliards de F CFA plutôt que de ne pas en recevoir du tout. Le raisonnement est d'une simplicité affligeante mais au point où en sont les économies africaines, un peu de pragmatisme ne ferait probablement pas de mal.

(A suivre)

Dans notre prochaine livraison :

III — LIBERALISME, VALEURS AFRICAINES ET PROJET DE SOCIÉTÉ

Victor D. Mongbo - Eustache Sarré

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

COTONOU DANS LA FERVEUR DE LA CÉLÉBRATION DU DEUXIÈME PALLIUM DE SON NOUVEL ARCHEVÊQUE ET DU GRAND JUBILÉ DIOCÉSAIN DE LA PAIX

*«La Paix !
Donne-nous Seigneur la paix,
Non pas celle qui vient du monde,
Mais la paix qui vient de Toi.»*

Telle est l'ultime prière qui jaillissait du cœur et des lèvres des milliers de fidèles catholiques réunis autour de S. Exc. Mgr. Nestor Assogba pour la célébration diocésaine du Grand Jubilé de la Paix 2000. C'était le samedi 22 juillet 2000, jour de joie et d'allégresse, jour de mémoire et d'action de grâce, jour de prière pour la paix dans nos cœurs, dans nos maisons, dans nos quartiers, dans notre pays sur notre continent et dans le monde entier.

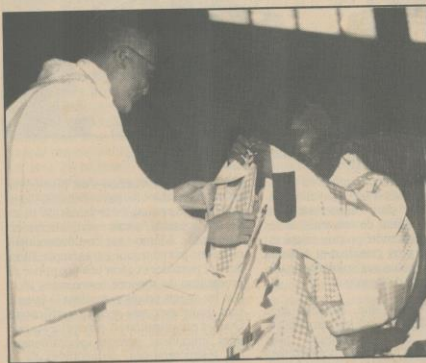
C'était le jour tant attendu pour faire d'un jubilé une triple action de grâce dans l'archidiocèse de Cotonou. Mémoire et gratitude obligent. Cotonou vibrait dans une même célébration au rythme du 24^{ème} anniversaire épiscopal de son archevêque, de la réception du deuxième pallium du 5^{ème} archevêque de Cotonou et de la célébration du Grand Jubilé diocésain de la Paix.

C'était bien admirable l'enthousiasme d'une foule en liesse rassemblée sous les voûtes de l'église Saint-Michel de Cotonou devenue trop restreinte pour la circonstance. Venu d'un peu partout des doyennés de Saint-Michel, de Bon-Pasteur, de Notre-Dame, d'Allada, de Calavi et de Ouidah, les fidèles scandaient allègrement, des chants d'action de grâce et de louange à la suite des cornes qui venaient d'annoncer le grand jubilé diocésain de la paix. Agitation de banderoles, foulards, calicots, drapeaux aux couleurs du Vatican, hymne du jubilé triomphalement exécuté en fon par l'union des chorales Shénunyon de Cotonou. Tout indiquait que l'archidiocèse de Cotonou était dans la ferveur de la Nuit-Sainte où, à Rome, le Pape Jean-Paul II procédait à l'ouverture de la Porte-Sainte du Grand Jubilé de l'An 2000.

UNE CÉLÉBRATION, DES HEURES D'ALLÉGRESSE

9h30. Une grande procession s'ébranle du sanctuaire marial de la paroisse Saint-Michel pour l'autel du Seigneur. On dénombre les pas cadencés d'une soixantaine de prêtres toutes congrégations confondues, de Mgr. Pierre Nguyen Van Tô, chargé d'Affaires près la Nonciature du Bénin et de l'heureux du jour S. Exc. Mgr. Nestor Assogba accueillis dans l'église par une immense foule ivre de joie composée de fidèles, religieux, religieuses, séminaristes, hommes de presse et que sais-je. Après la présentation et la définition de la célébration de ce jour, par le père Jacob Médewalé Agossou, curé de Bon-Pasteur de Cotonou, l'archevêque s'assoit pour recevoir des mains du révérendissime Pierre Nguyen Van Tô l'insigne distinctif des archevêques. Pieusement, le chargé d'Affaires de la Nonciature prend le large collier de tissu à deux bandes pendantes marquée de six croix noires. Il l'insère au cou de l'archevêque de Cotonou et spontanément s'en suivent des acclamations de joie.

Comme pour parachever la liesse, Mgr. Gilbert Dagnon, premier vicaire général de l'archidiocèse de Cotonou prend la parole. Il magnifie le Seigneur, loue la Providence et bénit le Très-Haut pour nous avoir accordé ces heures de commémoration, d'action de grâce et de prière pour la paix. De manière poétique, Mgr. Dagnon a clamé les mérites de l'archevêque de Cotonou marqués par la prise de ce deuxième pallium expression de l'amour indéfectible du Seigneur pour son serviteur Nestor. Il a ensuite présenté le tableau des 24 ans d'épiscopat de l'heureux



du jour ; 24 ans dont 23 ont été passés dans la terre rocheuse du Borgou comme deuxième évêque de Parakou. Enfin le porte-parole de Cotonou a exalté la paix qui n'est rien moins que le fleuron enchanté et enchanteur de l'Amour. (Ci-après et en intégralité le mot de Mgr. Gilbert Dagnon).

En réponse, Monseigneur Assogba, visiblement ému et confiant, a su traduire ses profondes gratitude et reconnaissances au Seigneur dont la délicatesse et les desseins demeurent insondables. En guise de célébration pénitentielle, il invite l'Église-Famille de Dieu qui est à Cotonou à prendre conscience d'une part de l'importance de la paix dans la vie de l'homme, et d'autre part de la réalité que «l'unité ne se réalise que dans et par la diversité».

UNE LITURGIE DE LA PAROLE POUR UNE PAIX DURABLE

Très expressifs, les textes choisis pour la circonstance font appel à une lutte permanente pour le triomphe de la paix avec l'acquisition des fruits de l'Esprit à savoir : maîtrise de soi, douceur, confiance dans les autres, bonté, servabilité, longanimité, paix, joie et charité (Gal. 5, 22 - 23).

D'un bout à l'autre dédié à la gloire de Dieu, le message de S. Exc. Mgr. Nestor Assogba se veut une relecture de l'exhortation du Pape Jean-Paul II pour la célébration de la Journée mondiale de la paix du 1^{er} janvier 2000. «*Paix sur la terre aux hommes que Dieu aime*». Parti de la célèbre formule de saint Irénée : «*La gloire de Dieu c'est l'homme vivant, l'homme debout*», l'archevêque de Cotonou a montré que le bonheur de l'homme réside dans la culture et la promotion du précieux héritage que le Christ nous a laissé : «*je vous laisse la paix, je vous donne ma paix*». Après avoir défini la nature de cette paix, Monseigneur Assogba a ressorti les moyens privilégiés à son acquisition. Il l'a ensuite placée dans la logique des béatitudes, une logique qui n'est pas la logique de ce monde. Enfin, l'occasion a permis à l'heureux du jour d'exhorter les uns et les autres à bénir le Seigneur pour notre pays qui semble être une oasis de paix. Cependant la paix n'étant pas un acquis définitif, l'archevêque de Cotonou a invité le peuple béninois à une recherche permanente d'un idéal de vie qui transcende les intérêts particularistes pour le triomphe du bien commun. (in extenso à la page 9, l'homélie de S. Exc. Mgr. Nestor Assogba).

DES OFFRANDES POUR LA PAIX

Ensemble, d'un même cœur et d'une même voix, l'assemblée des fidèles en union avec les prêtres a procédé à l'offrande de leur vie. À travers des dons très simples mais très significatifs, ils ont fait preuve de leur active participation à cette célébration eucharistique. On pouvait admirer sur des plateaux et dans des paniers des noix de kola, expression de la paix, de l'amitié et de la communion ; de l'eau, symbole de l'Esprit Saint et évocatrice de la réconciliation, du pardon et de la paix ; du pain, source de vie et de bénédiction, signe vivant de la présence de Dieu dans l'Eucharistie ; des colombes, offrandes des pauvres et symbole des dons du Saint-Esprit.

Aux environs de 12 h 45, au terme de la célébration eucharistique des pains ont été bénis et envoyés à nos frères prisonniers de Cotonou et de Ouidah. Comme pour matérialiser la distinction que l'Église du Bénin est appelée à vivre à la suite du Christ, trois paires de colombes ont été lâchées. Nous sommes ainsi envoyés pour devenir des artisans de paix dans nos milieux de vie.

Puisse Jésus, Paix par excellence, soutenir nos pas fragiles pour la gloire de son Saint Nom qu'est Paix et Joie.

Brice C. Ouinsou, Séminariste

MOT DE MGR. GILBERT DAGNON, VICAIRE GÉNÉRAL

*Excellence Mgr. l'Archevêque,
Révérendissime Mgr. le chargé d'Affaire,
près la Nonciature du Bénin,
Chers frères et sœurs dans le Christ.*

Tout ce que Dieu fait est bon. En effet, Il nous donne l'opportunité aujourd'hui de célébrer dans une même commémoration et vos 24 ans d'épiscopat, et la réception de votre 2^{ème} pallium et notre journée diocésaine de la paix. Pour le chrétien, cette conjonction ne saurait être le fait du hasard, car Dieu est toujours présent au cœur de nos événements. Gloire Lui soit donc rendue !

Qu'il est beau le spectacle de la foule rassemblée en cette circonstance, image de la vitalité spirituelle d'un peuple qui se veut fidèle à la mémoire de Jésus-Christ. Les voûtes de cette église s'ébranlent sous leurs chants joyeux clamant à travers le symbole de votre 2^{ème} pallium, votre promotion au siège métropolitain de Cotonou. Tissé à partir de la laine bénite le jour de la Sainte Agnès, le pallium est une sorte de large collier de tissu, avec deux bandes pendantes, marquées de six croix, que le Pape porte sur ses épaules pendant les célébrations liturgiques ; il est devenu un des insignes de sa fonction et constitue également l'insigne distinctif des Archevêques, marquant ainsi la communion de ces derniers au Souverain Pontife.

À un double titre Mgr., votre mérite est grand. Il est grand parce que vous avez été trouvé digne de recevoir en charge, après celui de Parakou, le diocèse le plus important de notre pays en raison de sa situation économique, politique et religieuse, dont les composantes ne manquent pas de poser de nombreux problèmes. Votre pallium, que nous venons acclamer ce matin, signifie cet ensemble de charges pesantes mais symbolise aussi l'appui, qu'à travers le pouvoir de son Église, le Seigneur vous garantit, dans la certitude que sa miséricorde vous servira de rocher au cœur de toutes les difficultés qui pourront surgir. L'affirmation du moi qui, chez vous, est avant tout accueil et effacement laissant toujours agir Dieu en premier dans vos initiatives et dans vos démarches, est le signe certain que la Providence est sera infailliblement de votre côté pour vous aider à surmonter les vices.

Nous célébrons aussi vos 24 ans d'épiscopat, 24 ans dont 23 ont été passés dans la terre rocheuse du Borgou, terre de labeur, qui façonne les preux, en les taillant dans le granit

d'une expérience avérée, présage de beaux jours couronnés de succès dans la plaine sablonneuse et marécageuse de Cotonou. Qu'il nous soit permis de saluer toutes les tâches que vous avez déjà accomplies dans le Nord, toutes les réalisations opérées, marquant d'une empreinte indélébile les souvenirs éclatants que vous y avez laissés. Oui Mgr., vous avez su jusqu'ici choisir votre rôle sur «le grand théâtre du monde.»

Et je ne m'étonne pas, que dans le tourbillon des vicissitudes, vous ayez la bonne idée de provoquer cette journée diocésaine de la paix, de la paix dans les cœurs, de la paix dans les foyers, de la paix avec nos frères, de la paix avec Dieu, de la paix entre les tribus et les races, de la paix dans la cité et la nation.

Ce jour est donc mémorable, dans le cadre de cette année jubilaire, qui rassemble le peuple béninois en vue d'implorer Dieu de bien vouloir continuer de nous accorder la paix qui n'est rien moins que le fleuron enchanté et enchanteur de l'Amour. Dieu continuera de nous donner la paix si nous nous aimons vraiment, si nous aimons sincèrement et profondément notre pays et sommes prêts à nous sacrifier pour qu'il grandisse. Le poète n'a-t-il pas raison de clamer : «*Dulce et decorum est pro patria mori* : il est doux et beau de mourir pour la patrie.» La mort dont il est question, c'est d'abord le renoncement de soi-même, la fuite de l'égoïsme, le sens du Bien commun, l'acceptation de l'autre dans sa différence, la foi en la valeur de son frère et le beau geste de savoir applaudir à ses succès...

Où, tout ce que le Seigneur fait est bon et beau : journée de la paix invitant chacun de nous à prendre conscience de sa responsabilité face au vrai bonheur du pays, célébration des 24 ans d'épiscopat de notre Archevêque et remise de son 2^{ème} pallium : quel titre de joie !

Cher Mgr., que le Seigneur daigne vous garder dans cette joie qui s'élève de la conscience du devoir bien accompli, pour que croissent vos mérites à la louange de Dieu notre Père et pour notre salut à tous !

Bon et joyeux anniversaire !

Vives félicitations pour votre 2^{ème} pallium !

Paix à la nation béninoise et à tous les peuples du monde !

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

HOMÉLIE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR NESTOR ASSOGBA,
ARCHEVÊQUE DE COTONOU

JUBILÉ DE LA PAIX

« Gloire à Dieu au plus haut des cieux
et Paix sur la terre aux hommes qui l'aime ! » (Lc 2, 14)

C'est l'annonce des anges, voici 2000 ans, pour la naissance de Jésus. C'est aussi le message que le Saint-Père a proposé cette année pour la célébration de la Journée Mondiale de la Paix, le 1^{er} janvier 2000.

« Paix sur la terre aux hommes qui l'aime »

Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! Nous venons de le proclamer en exécutant le Gloria, en le chantant. « La Gloire de Dieu, dit saint Irénée, c'est l'homme vivant ». La Gloire de Dieu est en relation étroite avec la paix des hommes. Dieu est glorifié par la paix et dans la paix. Deo gratias.

L'homme debout c'est l'homme heureux à tous points de vue. C'est l'homme qui jouit des trois « S » — Santé, Science, Sainteté — comme on aime le dire familièrement. L'homme heureux, c'est l'homme qui jouit d'une santé physique impeccable. L'homme heureux, c'est l'homme qui possède une connaissance suffisante des réalités de la création et de l'homme en particulier. L'homme heureux, c'est l'homme qui mène une vie morale exemplaire, qui mérite d'être appelé Homme tout court. En un mot, l'homme heureux, c'est l'homme sain de corps, de cœur et d'esprit. C'est l'homme dont l'équilibre physique, intellectuel, moral et spirituel fait de lui un être qui jouit au fond de lui-même d'une paix profonde que rien ne réussit à perturber fondamentalement ; l'admiration et la sympathie de tous lui sont naturellement acquises malgré les machinations du malin, du démon.

Fondamentalement, le bonheur de l'homme repose sur la Paix. Si bien que, avant de quitter ce monde pour rejoindre son Père, le Christ dit à ses disciples : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ». (Jn 14, 27)

La paix est un héritage que tout homme de bonne volonté se doit de cultiver. Tout homme de bonne volonté se considérera comme artisan de paix et mettra tout en œuvre pour promouvoir la Paix, une paix profonde et durable.

« Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ».

Le Seigneur laisse la paix à tout homme en général. Cette paix qui n'est pas seulement le silence des armes, absence de conflits, affrontement sanglant, mais la paix qui réduit à néant les barrières qui séparent et divisent les hommes ; la paix qui fait découvrir que tous les hommes sont frères et sœurs, qu'ils n'ont aucune raison valable de s'opposer, de se haïr, de se combattre, à la limite de se donner la mort comme nous le constatons dans nombre de nos pays africains.

De cette paix, notre monde a grandement besoin ; notre Afrique plus que les autres continents en a besoin, notre pays, malgré l'effort qui s'y déploie en ce sens, en a encore besoin pour prévenir au lieu d'avoir à guérir.

Le Seigneur nous a laissé la Paix, comme un héritage inestimable. Cette paix laissée à tous les hommes en général, il la donne à ceux qui sont décidés à se sacrifier pour qu'advienne la Paix. Après avoir dit : « Je vous laisse la paix, il ajoute : je vous



donne ma paix ». La Paix de Jésus n'est pas une paix de tout repos. C'est comme disent les anciens : « Si tu veux la paix, prépare la guerre » (Négèce, Inst rei Milit, III Prol).

Jésus a dit en effet « je ne suis pas venu apporter la paix sur terre mais la guerre ». La véritable paix ne se conquiert que par la lutte. Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent. Qui veut par exemple jouir de la paix du cœur doit pouvoir lutter contre ses tendances mauvaises, combattre en lui tout sentiment de haine, de vengeance, de règlement de compte. Il doit pouvoir présenter la seconde joue à qui le giffler sur une première joue. Ce n'est sûrement pas facile mais pour y arriver il est besoin d'une rare maîtrise de soi : Seul l'homme véritablement fort « sui compos » contrôlant ses facultés, est capable de pardonner, de pardonner même à l'ennemi, de bénir celui qui maudit, de faire du bien au persécuteur.

La logique des béatitudes ne suit pas celle des hommes. Dans un monde de violence, la violence appelle la violence, quand même elle se limiterait à la stricte justice, comme dans l'ancien Testament, à l'« œil pour œil et dent pour dents ». (Ex 21, 24)

Par contre, quelle paix ruisselle des paroles du Seigneur en croix, victime d'une injustice inouïe, indescriptible : « Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font ». (Lc 23, 34)

Voilà la paix que le Seigneur nous donne, voilà sa paix. Cette paix qui consiste à dominer et à vaincre les tendances mauvaises, et je dirais presque la férocité de l'animal tapie au cœur de tout homme et prête à faire surface. La paix de Jésus devrait faire de nous de véritables artisans de paix. Tout mettre en œuvre pour vivre en paix avec tout homme hantera tout être humain digne de ce nom.

Cette paix du Christ découle des Béatitudes, cette charte du disciple du Christ et de tout homme de bonne volonté. Elle nous invite à nous considérer comme des frères et sœurs sans distinction de religion, de race, de classe sociale, de sexe. Nous formons tous la même famille de Dieu. Nous avons un Seul Père qui est Dieu, un Seul Maître qui est Jésus un avocat qui l'Esprit-Saint, est, et pour les croyants chrétiens, une mère commune qui est Marie.

Comment alors parler d'opposition Nord-Sud, Est-Ouest ? Comment ne pas s'unir pour construire ensemble un pays qui nous est cher, le Bénin, comment ne pas rechercher les terrains d'entente pour éviter la dispersion des forces. Bien sûr unité ne

signifie pas uniformité mais l'unité est « l'articulation des différences ». Bannir de son cœur tout sentiment de jalousie et de frustration conduit à se faire tout à tous pour construire ensemble une société fraternelle et solidaire. Il nous faut nous mettre ensemble pour soulever un éléphant (proverbe barba) et rassembler nos doigts pour maintenir l'eau dans la « jarre percée ».

Paix en soi, paix avec les frères ne suffit pas. Il nous faut entrer ensemble dans la paix de Dieu. Dieu nous enveloppe de sa paix. Considérons la beauté de la création, les lois qui se découvrent dans l'univers et qui font progresser la science et la technique. Pouvons-nous ignorer tout cela et prétendre avoir la paix ? Saint Augustin nous répond dans sa phrase qui traverse, toujours lumineuse, le cours des âges : « Tu nous a fait pour toi Seigneur, et notre âme est sans repos tant qu'elle ne se repose en toi ». (Conf.)

Pour nous croyants, la véritable paix se trouve dans la foi en Dieu, et en Dieu Rédempteur de l'homme. Dieu est notre Paix. La confiance en Dieu est source de paix. La confiance en Dieu nous libère des servitudes de la chair et nous remplit des fruits de l'Esprit.

Oui, Dieu est véritablement notre paix et il nous donne l'unique loi qui est susceptible de promouvoir la paix en tout pays, en tout temps, en tout homme. C'est la loi de l'Amour. « Tu aimeras ton prochain comme toi-même pour l'amour de Dieu ». (Mt 19, 19)

Pour atteindre le sommet de tout bonheur qui s'épanouit dans l'Amour, il faut graver les degrés des fruits de l'Esprit qui s'appellent maîtrise de soi, douceur, confiance dans les autres, bonté, servabilité, longanimité, paix, joie et charité. (Gal. 5, 22-23).

L'homme ! N'est-ce pas celui qui sait se maîtriser pour éviter le déclenchement de la violence. Doux et humble de cœur il fait confiance à ses frères et sœurs avec simplicité et prudence. Généreux de cœur, il partage avec les autres le peu dont il dispose et déroule sa vie dans une patience imperturbable. Considéré comme homme de paix il sème autour de lui la joie qui pousse sur la tige de l'Amour.

Bénoïses et Béninoises, Chrétiens mes frères et chers amis, notre pays semble être aux yeux de tous une oasis de Paix relativement à tant d'autres pays dont les images nous parviennent plus écorçantes les unes que les autres. Bénissons-en le Seigneur ! Mais la Paix n'est jamais un acquis pour toujours. Elle se conserve par la maîtrise des passions toujours prêtes à s'enflammer pour un oui ou pour un non. Elle se stabilise par la recherche d'un idéal de vie qui transcende les intérêts particularistes pour le triomphe du Bien Commun. Elle s'épanouit dans une société où la recherche de l'unité ne demeure pas un vain mot, mais une réalité où chacun s'efforce de respecter l'autre, de le considérer comme son frère et son ami atelés ensemble à la même tâche pour le triomphe de la même cause. Ce serait alors l'idéal d'une société où chacun se sentirait vivre, une société dont l'idéal nous est décrit dans les Actes des Apôtres :

« La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait sien ce qui lui appartenait, mais entre eux tout était commun. » (Ac 4, 32)

Puissions-nous, du Nord au Sud du Bénin, de l'Est à l'Ouest, n'avoir qu'un seul cœur et qu'une seule âme en union avec Marie Reine de la Paix. Amen !

✠ Mgr. Nestor Assogba
Archevêque de Cotonou

L'ABBÉ VICTOR AGBANOU
NOMMÉ EVÊQUE DU
DIOCÈSE DE LOKOSSA

(Suite de la première page)

Aujourd'hui, il boit à longs traits aux sources vives de l'Amour-Rédempteur et nous invite à nous ouvrir aux manifestations de cette merveille d'Amour pour notre pays :

- érection d'un nouveau diocèse,
- consécration simultanée de trois nouveaux évêques dont un archevêque,
- prise de pallium de deux archevêques béninois.

Ce n'était que les débuts de l'épiphanie de l'Amour-Rédempteur qui est, qui était et qui vient. Encore une fois, dans la Lumière de cet Amour, s'illumine pour l'Eglise du Bénin, et en particulier pour celle qui est dans le Mono, le dessin de l'Amour insondable du Seigneur. Il s'est penché sur son serviteur, l'abbé Victor Agbanou, qu'il vient d'appeler à la charge de grand prêtre, serviteur du peuple de Dieu à la tête du diocèse du Mono.

À la suite de NN. SS. Christophe Adimou, Robert Sastre de regrettable mémoire, et respectivement 1^{er} et 2^{ème} évêque de Lokossa, l'abbé Victor Agbanou est appelé à offrir la disponibilité légendaire qu'on lui connaît au service du Seigneur : « Qui enverrai-je ? Qui sera mon serviteur ? — Me voici, Seigneur, envoie-moi » Isaïe 6, 8-9.

ECCE SERVUS DOMINI :
VOICI LE SERVITEUR DE DIEU

C'est un acte d'abandon total et définitif dans les mains de la Divine Providence qui ne cesse d'assister ses pauvres serviteurs et servantes. D'ailleurs, l'abbé Victor Agbanou l'a expérimenté tout au long de ses 55 ans de vie.

Né le 23 décembre 1945, l'abbé Victor est ordonné prêtre le 10 août 1974 à Akodéha. Connu pour sa discrétion, sa générosité et son efficacité, l'abbé Victor Agbanou a passé près de 26 ans de sa vie sacerdotale au service de la formation des futurs prêtres. Outre les années passées aux études supérieures à l'étranger, surtout en Allemagne, il a vécu son ministère aux côtés de ses élèves et étudiants des grands séminaires Saint-Gall sis à Ouidah, Mgr. Louis-Pariset sis à Tchavéjji, Mgr. Robert Sastre en a témoigné dans son homélie des 25 ans de vie sacerdotale de l'abbé Agbanou : « L'abbé Victor Agbanou, disai-je, a préféré se consacrer à la science, la connaissance de la Parole de Dieu qu'à la Sainte-Bible ». Professeur de Bible, l'abbé Victor Agbanou, selon les témoignages, annonçait cette parole dans les campagnes où il consacrait systématiquement ses week-ends à la pastorale dans les stations secondaires de Comé. Enseignant à l'Institut catholique d'Afrique de l'Ouest (ICAO) sis à Abidjan et dans les centres de formation religieuse tel qu'au Togo, l'abbé Victor Agbanou était administrateur diocésain de Lokossa suite au rappel à Dieu de Mgr. Robert Sastre, assisté des consultants du diocèse que sont les abbés Achille Noudéhou, Xavier Toghégnon et Ambroise Médégnon.

Depuis le 15 juillet 2000, le Pape Jean-Paul II a nommé l'abbé Victor Agbanou, 3^{ème} évêque du diocèse de Lokossa. Son ordination épiscopale est prévue pour le 4 novembre 2000.

Nos prières accompagnent le nouvel évêque.

Brice Ouinsou,
Séminariste

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JÉSUS EST-IL RÉELLEMENT PRÉSENT DANS L'EUCCHARISTIE ?

(Suite de la première page)

comme un pain ordinaire et comme une boisson ordinaire. De même que, par la puissance du Fils de Dieu, Jésus-Christ notre Sauveur a pris Chair et Sang pour notre salut, ainsi la Nourriture consacrée par la prière formée des Paroles du Christ et qui doit nourrir notre chair et notre sang, EST la CHAIR et le SANG du Fils de Dieu fait homme.»

« Quand nous célébrons l'Eucharistie, le Christ est tout entier présent dans le pain comme dans le vin. Il est présent avec son Corps et son Sang, son Âme et sa Divinité. Il est tout entier présent dans le plus petit morceau de pain comme dans chaque goutte de vin. Voilà pourquoi, en communiant avec seulement le pain consacré, c'est tout Jésus que nous recevons.

« Quand la célébration de l'Eucharistie est terminée, s'il reste du pain consacré, le Christ est toujours PRÉSENT réellement.

« C'est pourquoi on conserve le reste de l'Eucharistie dans le Tabernacle, une lampe allumée nous rappelle cette présence. Aussi, quand nous entrons dans une église, commençons par adorer Jésus-Christ PRÉSENT dans le tabernacle (par une genuflexion). »⁽¹⁾

II. — PRODIGES EUCCHARISTIQUES ELOQUENTS

Nous rapportons ici trois prodiges parmi tant d'autres accomplis par Jésus-Eucharistie et minutieusement vérifiés par l'Eglise Catholique:

1. Le miracle de LANCIANO

« Une foule de pèlerins, chaque année, du 24 au 31 octobre, se dirigent sur la colline où s'élève la petite ville de Lanciano, dans la province de Chieti. Des cérémonies se succèdent dans l'église pendant une semaine entière et tous veulent contempler les saintes Espèces Eucharistiques qui constituent un miracle perpétuel. Le fait remonte à douze siècles passés. Mais à cause de son importance historique il mérite d'être examiné dans tous ses détails et ses effets toujours actuels.

« Un prêtre de l'Ordre de saint Basile était depuis longtemps assailli d'une forte tentation. Le démon essayait de le convaincre que Jésus n'était pas présent dans l'Eucharistie.

« Le saint homme priait et luttait intérieurement pour vaincre les assauts du démon. Plongé dans une immense tristesse, il suppliait Dieu de le délivrer de cette insidieuse tentation.

« Un matin, il se rend dans l'église de Lagonziano, située à trois kilomètres de Lanciano. Il commence sa messe, et arrive au moment de la Consécration. A peine a-t-il achevé les paroles dites par Jésus sur le pain et le vin, qu'aussitôt l'Hostie consacrée se change en chair humaine vivante et sanglante. On ne peut exprimer quelle est sa surprise. Son étonnement augmente quand il voit dans le calice le vin changé en sang humain.

« Le sacristain s'en aperçoit, et ne pouvant contenir son émotion, il crie au miracle. Les fidèles accourent auprès de l'autel pour constater l'événement.

« Bientôt des prêtres et l'évêque lui-même sont mis au courant du prodige et viennent contempler le miracle.

« Le prêtre ne peut pas continuer la messe. Et l'évêque donne l'ordre de conserver l'Hostie changée en Chair et le Sang contenu dans le calice.

« Cette même Hostie est conservée aujourd'hui dans une custode vitrée, et on peut y voir encore les ligaments de chair humaine d'apparence vivante bien que le fait remonte à 1200 ans. Une partie de l'Hostie conserve l'apparence du pain comme les

hosties ordinaires. Par la suite le Sang dans le calice s'est coagulé en cinq petits globules du poids de seize grammes. Une autre merveille. Si vous pesez sur une balance de précision un seul globe de sang vous notez seize grammes; par contre, si vous pesez à la fois deux, trois, quatre ou même tous les cinq, vous obtenez toujours les mêmes seize grammes.

« De temps à autre, sur la demande du Saint-Siège, on examine à nouveau l'état des Saintes Reliques Eucharistiques, en présence des membres compétents d'une commission nommée par l'évêque. Et toujours se vérifie l'immuabilité de l'Hostie et du poids des cinq globules du Sang.

« On est autorisé à visiter ces insignes Reliques, non seulement durant la dernière semaine d'octobre, mais aussi pendant toute l'année. »⁽²⁾

« Jésus-Christ, hier et aujourd'hui, est le même, il l'est pour l'éternité ». (Hb 13, 8)

6.2. Le miracle de RIMINI

« Sur la place principale de la ville de Rimini s'élève une petite chapelle, lieu de pèlerinages. Les citoyens sont fiers de la posséder. Son origine remonte au temps de saint Antoine de Padoue.

« Ce Saint accomplissait tellement de miracles qu'il mérita le nom de thaumaturge. Il donnait des Missions dans toute l'Italie et venait quelquefois prêcher aussi à Rimini. Il insistait beaucoup sur la dévotion au Très Saint Sacrement, sur la présence réelle du Seigneur dans l'Hostie consacrée.

« Un certain Bonicillo se moquait des enseignements du saint et allait même jusqu'à faire profession de ne pas y croire. Saint Antoine, affligé de tant de perfidie, eut une entrevue avec cet hérétique pour le ramener à de meilleurs sentiments. Bonicillo lui répondit sottises ! Ou je n'y croisais que si je voyais un miracle.

« On ne saurait prétendre à ce que Dieu fasse un miracle pour satisfaire la curiosité de chacun. En cette occasion cependant, le Seigneur voulut bien en faire un, pour glorifier son fidèle serviteur et lui envoyer l'inspiration.

« — Alors, reprit le saint, vous voulez un miracle ? Eh bien, vous l'aurez ! Choisissez le jour.

« — Je possède une mule, dit le bonhomme. Dès aujourd'hui je la mets au jeûne. Dans trois jours, je la conduirai sur la place publique et lui offrirai une ration d'avoine. Vous viendrez vous aussi, avec votre Hostie consacrée. Et nous serons là pour voir ce que fera la bête: si elle préférera l'avoine à l'adoration du Sacrement.

« D'accord, reprend le saint. Et pour mieux se préparer au grand événement il s'impose, lui aussi, un jeûne rigoureux de trois jours.

« Entre-temps, la nouvelle se répand dans toute la ville; et à l'heure convenue, la place publique est bondée de fidèles, de curieux et d'hérétiques. Saint Antoine célèbre la messe et avant de faire la sainte communion, il présente dans l'Ostensoir Jésus-Eucharistie à la foule.

« Bonicillo est là, lui aussi, avec sa mule à côté de lui, la mule affamée par trois jours de jeûne. Voici le saint qui s'approche avec l'Hostie consacrée. O mule, s'écrit-il, viens adorer ton Dieu et confonds ainsi la perfidie des hérétiques, pour que tous confessent la vérité de cet adorable Sacrement.

« L'hérétique présente aussitôt l'avoine à la bête et la force pour ainsi dire à la manger. Mais la mule n'en fait aucun cas et se tourne carrément vers l'Ostensoir, se prosternant à genoux et reste là immobile, la tête baissée jusqu'à terre.

« Alors Bonicillo blêmit, frémit de colère et de honte. Puis, voyant tout le monde à genoux et tombe lui aussi avec grande émotion.

« Saint Antoine entonne avec force le « Christus vincit », le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ triomphe ! Vive Jésus dans le Très Saint Sacrement !

« Innombrables furent les conversions. En mémoire de ce prodige, les habitants de Rimini voulurent construire sur les lieux une chapelle votive que l'on peut admirer encore aujourd'hui.

« De grands peintres ont transmis à la postérité ces faits merveilleux au moyen de tableaux artistiques. Le saint de Padoue y est représenté devant la mule prosternée en adoration.

« Dieu a élevé Jésus au-dessus de tout et lui a conféré « le Nom qui surpasse tous les noms, afin qu'au Nom de Jésus, aux cieux, sur terre et dans l'abîme, tout être vivant tombe à genoux, et que toute langue proclame: « Jésus Christ est le Seigneur », pour la gloire de Dieu le Père. » (Ph 2, 9-11)

La mule de Bonicillo a proclamé à sa manière que Jésus-Christ est Seigneur et que Jésus-Eucharistie est le même que celui devant lequel l'Apôtre Thomas s'écria, en adoration: « Mon Seigneur et mon Dieu ! » (Jn 20, 28)

3. Le miracle de BOLSENA et ORVIETO

« Une religieuse cistercienne, la Bienheureuse Julienne reçut un jour une confidence de Jésus: Je désire que dans mon Eglise soit instituée une fête particulière en l'honneur de la Sainte Eucharistie.

« La Bienheureuse fit connaître la demande de Jésus à son confesseur, le père Jacques Pantaléon de Troyes. Le bon prêtre eut quelques doutes sur l'authenticité du message; mais il ne pouvait rien faire à l'encontre du désir de Jésus. Dieu permit que le prêtre accédât au trône pontifical. Et une fois Pape, il mit à exécution ce magnifique projet d'une fête spéciale en l'honneur de la Sainte Eucharistie, laquelle devrait être célébrée dans le monde entier. Le nouveau Souverain Pontife prit le nom d'Urbain IV. Quand se produisit le fait que nous allons raconter, ce Pape se trouvait au château d'Orvieto pour se libérer des ennuis que lui causait Manfred, roi de Naples et de Sicile.

« En ce temps-là un prêtre de la Bohême était obsédé par une terrible tentation.

« Le démon lui suggérait ceci: Tu n'es pas un vrai prêtre ! Ton ordination n'a pas été faite selon les règles liturgiques. La consécration que tu crois accomplir à la messe n'est pas valide. L'Hostie que tu reçois chaque jour n'est pas ton Dieu !

« La tentation devenait toujours de plus en plus forte, au point d'affecter gravement la santé de ce prêtre. Ne sachant définitivement plus par quels moyens s'en sortir, il se détermina à faire le pèlerinage de Bohême à Rome pensant pouvoir obtenir sa libération par l'intercession des saints Pierre et Paul.

« Durant le voyage, il s'arrêta à Bolsena, y célébra la messe dans l'église Sainte-Christine. Il fit régulièrement la consécration du pain et du vin. Après la récitation du pater, à peine eut-il rompu l'Hostie consacrée, qu'il s'aperçut que les deux grandes parcelles de l'Hostie s'étaient transformées en chair vivante tandis que la troisième petite parcelle était restée sous forme de simple hostie. Sa stupéfaction augmenta, lorsqu'il constata que l'Hostie-Chair vivante répandait une abondance de Sang. Dans le calice le sang augmentait jusqu'au sommet. Bouleversé par ce miracle, il joint le corporal avec les Saintes Espèces et emporte le tout à la sacristie. Cependant, le Sang s'échappait du corporal et coulait sur les degrés de l'autel et le pavé de l'église. Il

renferma le tout dans une armoire. Sachant que le Pape était dans la ville voisine d'Orvieto, il alla le trouver et lui raconta tout.

« Urbain IV l'écoula avec émotion et ordonna à l'évêque d'Orvieto d'aller à Orvieto pour examiner les Divines Espèces.

« Lorsque l'évêque déplaça le corporal, il y découvrit l'empreinte sanguine représentant « l'Ecce-Homo » reproduite jusqu'à 25 fois comme on peut s'en rendre compte encore aujourd'hui.

« Une magnifique procession partit de Bolsena; la multitude des citoyens la suivit au milieu des chants d'allégresse.

« Le Pape, accompagné des membres du Sacré-Colège, de cardinaux et d'évêques, attendait sur le pont de Roccia la précieuse trésor et à l'arrivée, le Pontife le reçut à genoux et le transporta dans l'église principale d'Orvieto.

« Telle fut la première procession du Très Saint Sacrement.

« Urbain IV se souvint de tout ce que lui avait dit la Bienheureuse Julienne, bien des années auparavant. Et c'est alors qu'il ordonna que, chaque année après l'octave de la Pentecôte, on célèbre la fête du Corpus Christi. Lui-même la célébra la première fois le 19 juin 1264. Puis il fit établir un concours parmi les principaux théologiens dans le but de composer un office du Très Saint Sacrement. Celui d'entre eux qui réussirait le meilleur travail, c'est celui-là que l'Eglise accepterait pour prendre place dans sa liturgie. C'est celui de saint Thomas d'Aquin qui eut la préférence. Le Pange Lingua qu'aujourd'hui tout le monde répète avec foi et qui se termine par les deux strophes du Tantum Ergo.

« Pour perpétuer la mémoire du miracle, on construisit à Orvieto une somptueuse cathédrale dont la façade frontale est une des plus belles parmi tous les Temples du monde entier.

« Actuellement l'Hostie changée en chair et le corporal baigné de Sang sont conservés dans un précieux Tabernacle, œuvre de l'artiste Ugolino di Vieri de Sienne. Le jour de la fête du Corpus Christi, chaque année, à Orvieto, on porte en procession le corporal avec les Saintes Espèces miraculeuses.

« Par ordre du Saint-Siège, l'Autel sur lequel s'est produit le miracle a été transporté à Rome et se trouve actuellement dans l'église Sainte-Prudenienne. »⁽³⁾

« Jésus sortit donc dehors portant la couronne d'épines et le manteau de pourpre; et Pilate leur dit: « Voici l'homme ! » (Jn 19, 5), ce qui se traduit en latin: « Ecce Homo. »

Voilà l'origine de la solennité du Très Saint Sacrement que l'Eglise Catholique célèbre et que nous avons fêtée, cette année-ci, le dimanche 25 juin.

Aux cœurs bien disposés, humbles et cherchant la vérité, Jésus révèle qu'Il est présent dans l'Eucharistie.

⁽¹⁾ Père Gilles BABINET, in « La Voix de Saint Gall », n° Spécial 001: Mouvements religieux et sectes, pages 30-31

⁽²⁾ Dom Joseph TOMASELLI: « L'Hostie Consacrée », Editions Saint-Michel (dépot à la librairie TEQUI), pages 14 et suivantes.

(A suivre)

Dans notre prochaine livraison :

III. — EXPÉRIENCES EUCCHARISTIQUES PERSONNELLES

Victor D. Mongbo - Eustache Sarré

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

PNUD 2000 : DROITS DE L'HOMME ET DÉVELOPPEMENT

Le lien indissociable de plus en plus reconnu par la communauté internationale entre droits de l'homme et développement figure au cœur du rapport annuel du Pnud (Programme des Nations unies pour le Développement) qui estime que la pauvreté est une violation aussi grave de ces droits qu'une détention arbitraire ou la torture.

Le rapport présenté à Paris par l'administrateur du Pnud Mark Malloch Brown en présence notamment du ministre délégué français à la Coopération Charles Josselin, et remis au président Jacques Chirac, note que la mort de plusieurs dizaines de milliers d'enfants dans les pays pauvres due à des causes multiples qui pourraient être évitées émeut moins que des cas de torture. D'ailleurs dans l'indicateur du développement humain qui classe 174 pays en fonction de l'espérance de vie, du niveau d'instruction et du revenu, les 24 derniers pays appartiennent à l'Afrique sub-saharienne victime de misère, de conflits et du sida, la Sierra Leone arrivant en queue de ce triste peloton. Pour la septième année consécutive, le Canada est en tête, suivi par la Norvège et les États-Unis. Selon le rapport, le dénuement est moindre et le développement humain plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, la plupart des pays présentent des différences entre groupes ethniques et, dans la majorité des cas, les hommes sont mieux lotis que les femmes. Mais les choses ne sont pas aussi simples: ainsi les États-Unis affichent le deuxième revenu par habitant des 18 pays les plus riches, mais enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé du groupe, suivi par l'Irlande et la Grande-Bretagne, en raison notamment de l'illettrisme qui touche près d'un individu sur cinq. Vingt-deux pays d'Afrique et d'Europe de l'Est ont vu une inversion de leur niveau de développement humain depuis 1990 qui s'explique par l'épidémie du sida, la stagnation économique et les conflits. Parmi les pays africains, seules les Seychelles (53^{ème}), Maurice (71^{ème}) et la Libye (72^{ème}) figurent dans les cent premiers, l'Afrique du Sud, géant économique du continent, n'arrivant qu'à la 103^{ème} place derrière la Tunisie (101^{ème}).

LES ÉLECTIONS NE SUFFISENT PAS

«Ce qui importe, ce sont les avancées réalisées et non le niveau atteint. Il faut en outre faire en sorte que les plus démunis progressent rapidement», explique Sakiko Fukuda-Parr, directrice du bureau du rapport mondial de 290 pages dont la publication a coïncidé avec une session spéciale des Nations unies à Genève axée sur les moyens de combattre la pauvreté. «Vous ne pouvez pas avoir des droits de l'homme sans développement humain et vous ne pouvez avoir de développement humain sans droits de l'homme», a souligné Mark Malloch Brown, évoquant la nécessité de créer un «cercle vertueux» à la place du cercle vicieux du sous-développement et de la pauvreté. Près de 1,2 milliard de personnes vivent dans

une pauvreté absolue, avec un revenu de moins d'un dollar par jour. L'étude du Pnud explique cependant que les élections ne suffisent pas à assurer le respect des droits de l'homme et qu'une majorité démocratiquement élue peut dans certains cas écraser les minorités. «Une vague de liberté a déferlé sur le monde au cours des 20 dernières années, instaurant plus d'une centaine de démocraties pluralistes. L'époque de la tyrannie est révolue. Les armes se sont tuées et ce sont aujourd'hui les urnes qui parlent. Il est temps de capitaliser sur cet acquis», affirme de son côté Richard Jolly, principal coordinateur du rapport du Pnud élaboré avec l'aide d'experts indépendants. «A l'heure de la mondialisation, le modèle des droits de l'homme centré sur la responsabilité de l'état est obsolète. Il est impératif d'adopter une perspective mondiale en la matière», ajoute le rapport qui demande notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'inclure des principes et des engagements relatifs aux droits de l'homme dans ses décisions, pour créer un système mondial intégrateur et équitable.

DROITS DES MINORITÉS ET RACISME

Le Pnud préconise aussi une meilleure coopération avec les ONG pour élargir la démocratie. «Un pays qui ne dispose pas d'une société civile ouverte peut avoir signé tous les traités relatifs aux droits de l'homme sans se sentir lié par ses engagements» affirment les auteurs du rapport. Parmi les dix points d'un programme destiné à promouvoir les droits par un renforcement de la démocratie figurent notamment la protection de l'indépendance de la justice et des médias, la participation de représentants de minorités dans les pouvoirs de décision et le lancement de réformes pour mieux amener les forces de l'ordre à se débarrasser des interventions politiques et à mieux rendre compte de leurs actes devant les citoyens. «Il n'y a plus à choisir entre démocratie et dictature... Les heures sombres du pouvoir militaire appartiendront bientôt au passé. La réponse à la fragilité des régimes démocratiques se trouve dans une amélioration et non dans un retour à un système autoritaire et illégitime», explique Sakiko Fukuda-Parr. Le rapport estime que la violence à l'encontre des minorités est un sujet politique brûlant dans le monde entier, y compris en Europe occidentale où les immigrés sont fréquemment en butte à la violence et au racisme.

Marie Joannidis (MFI)

TOGO : ATTENTION, PÊCHE INTERDITE SUR LE LAC NANGBÉTO !

La fête est finie. Le gouvernement togolais vient d'interdire la pêche sur le lac Nangbéto jusqu'en décembre 2000. Cette mesure destinée à préserver la faune aquatique après des années de laisser-faire est appliquée de façon énergique: les campements des pêcheurs sont vidés et les contrevenants jetés en prison...

Les autorités togolaises ne plaisaient plus. Trois pêcheurs, deux togolais et un ghanéen, sont détenus depuis le 3 mai 2000 à la brigade de gendarmerie d'Atakpamé (160 km au nord de Lomé). Ils avaient été appréhendés par les forces de sécurité avec 150 kg de poissons fraîchement pêchés dans le lac Nangbéto. Or, depuis avril, il est strictement interdit de prélever des poissons dans ce plan d'eau et ce jusqu'en décembre 2000.

Construit en 1987 par le Togo et le Bénin, le barrage hydroélectrique de Nangbéto, sur le fleuve Mono, a entraîné la création d'un vaste lac artificiel très poissonneux. Au fil des années, une pêche sauvage très intense s'y est développée sous l'œil impuissant de l'administration des eaux et forêts. «Ici c'est la confusion totale depuis que les pêcheurs clandestins ont investi les différents plans d'eau du barrage. De jour comme de nuit, ils n'arrêtent pas de pêcher, au mépris du repos biologique que doivent observer les poissons. Pire, ils nous empêchent de faire notre travail de contrôle en entretenant de façon permanente l'insécurité dans les lieux. Trop c'est trop !», peste Mensa Ayakou, chef division contrôle vétérinaire, responsable de l'élevage et de la pêche dans la ville d'Atakpamé et de sa région. «C'est une situation intolérable», appuie le docteur Adow Sonhaye, directeur général de l'élevage et de la pêche.

C'est mi-avril que le gouvernement a lancé une opération dite «mains propres» autour du lac Nangbéto. Pêcheurs, fumeurs et vendeurs de poissons sont expulsés par milliers des campements de pêche. S'appuyant sur une loi sur la pêche votée en juin 1998, les autorités ont décidé de «ramener le calme sur le barrage». Le gouvernement est en effet préoccupé par l'ampleur des activités de pêche mais surtout par les techniques utilisées: filets à mailles fines, explosifs et même insecticides qui empoisonnent les eaux...

2000 PÊCHEURS VENUS DE TOUTE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Depuis 1997, des pêcheurs venus de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Mali, Niger, Nigeria et Ghana) se sont installés dans douze campements autour du plan d'eau. Les services techniques de l'élevage et de la pêche d'Atakpamé ont recensé 1668 pêcheurs togolais et étrangers. Une Ong locale de pêche, le Collectif des groupements de

jeunes en activité pour le développement (Cgjad), fait une estimation plus élevée: près de 2000 pêcheurs pour un millier de pirogues et environ 3000 fumeurs et revendeuses. Résultat: le lac qui, depuis plusieurs années, donnait entre 150 et 300 tonnes de poissons par mois, commence à être moins généreux. Les derniers mois avant la fermeture, les prises atteignaient péniblement les 150 tonnes.

Plusieurs facteurs expliquent la ruée vers ce lac de barrage ouvert en 1987. Tout d'abord l'importance et la variété des espèces qui y vivent: tilapias, machoirons, silures, capitaines, crevettes... D'autre part, le retard de l'état à fixer les règles du jeu et notamment des dates d'ouverture et de fermeture de la pêche. La loi sur la pêche n'a été votée qu'en juin 1998. Cette lacune a permis le développement sans contrôle des activités sur et autour du lac. D'autant plus que les services de l'état n'ont pas les moyens humains et matériels nécessaires pour contrôler les prises. Il règne en outre dans les campements une grande insécurité: drogues et explosifs y circulent...

Pour tous ceux qui vivaient de la pêche à Nangbéto, le coup est rude. «Nous avons des problèmes aujourd'hui, regrette Yawa Seshie, une grande revendeuse de poissons dans le village de Hode au bord du lac. La mesure interdisant nos activités est venue brutalement. Il fallait nous prévenir en vue de nous permettre de dénicher sans problèmes. Moi, j'ai dû brader mes volailles et plusieurs biens. D'autres ici ont vendu moins cher leurs ustensiles de cuisine. L'essentiel était de partir des lieux sans être trop chargés.»

Du côté du collectif la réaction est nuancée. Tout en approuvant la mesure, le Cgjad appelle à la réouverture du lac à la pêche dans les plus brefs délais. «Nous sommes d'accord avec les autorités sur la question de la suspension actuelle. Mais le gouvernement doit savoir que nous vivons uniquement de la pêche, qui est ici l'unique soutien pour nos enfants. C'est pourquoi nous espérons que la pêche sera autorisée rapidement pour nous permettre de sortir de la misère», explique Yomekpin Comlan, secrétaire général de cette association.

Pour l'heure, les forces de sécurité sont déployées en grand nombre sur la rive du lac pour faire respecter la mesure. Les autorités promettent que la loi sur la pêche sera appliquée rigoureusement. Tout contrevenant s'expose à une amende de vingt-cinq mille à cinq millions de Fcfa. «Ce n'est qu'une simple disposition. Il peut arriver qu'on aille au-delà. La mesure vise seulement à permettre une reconstitution du stock de poissons. Et les prochaines campagnes de pêche seront strictement surveillées», prévient déjà, sur un ton grave, le docteur Adow Sonhaye, directeur général de l'élevage et de la pêche.

Honoré Yaovi Tchali Biao (Syfia)

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

COMMENT RÉDUIRE LA DÉPENDANCE DE L'AFRIQUE À L'ÉGARD DE L'AIDE ? LA CNUCED PROPOSE UNE SOLUTION

Doubler l'aide aux pays africains pour imprimer un élan décisif à leur économie aujourd'hui pourrait les libérer de leur dépendance à l'égard de l'aide en une décennie. Tel est, en bref, le message de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) dans une étude sur « Les flux de capitaux et la croissance en Afrique » publiée le 14 juillet 2000.

Selon le rapport (40 pages, UNCTAD/GDS/MDPB/7), « le seul moyen d'en faire avec la dépendance (de l'Afrique à l'égard de l'aide) est de mettre en œuvre un vaste programme d'assistance et d'encourager une croissance rapide pendant une période suffisamment longue pour que l'épargne intérieure et les flux extérieurs de capitaux privés puissent se substituer progressivement à l'aide publique ».

Une augmentation des entrées de capitaux publics pourrait créer un cercle vertueux stimulant l'épargne et l'investissement intérieurs et accélérant la croissance en Afrique subsaharienne. Une croissance rapide et soutenue pourrait attirer des capitaux extérieurs privés. La « fatigue » des donateurs céderait le pas à l'enthousiasme des investisseurs, les capitaux privés remplaçant ainsi progressivement les apports de fonds publics.

Les simulations et conclusions des économistes de la CNUCED se fondent sur les enseignements fournis par l'expérience de l'Asie et de l'Amérique latine. La croissance pourrait atteindre 6% et l'investissement intérieur s'élèverait à 22% du PIB au moins. Il en résulterait non seulement une épargne accrue, mais aussi un accroissement de la consommation par habitant qui pourrait être de quelque 30% à la fin de la décennie, avec une réduction de la pauvreté. D'après le rapport, l'Afrique pourrait s'engager dans cette voie en appliquant les politiques appropriées. Il faudra cependant repenser les méthodes d'action et ce dans un esprit de dialogue ouvert et pragmatique.

L'apparition d'une classe d'entrepreneurs qui réinvestissent leur épargne dans des secteurs nationaux productifs est indispensable. Vingt ans d'ajustement structurel ont montré que pour cela l'ajustement des prix ne suffit pas, si son effet sur l'offre est contrarié par des carences d'infrastructures humaines et matérielles. Des institutions plus efficaces doivent être mises en place et l'État doit investir davantage.

Il faudra mettre en œuvre des stratégies adaptées au niveau de développement ; là où l'agriculture prime encore, les politiques de prix des produits agricoles et les politiques d'investissement sont la clé d'une augmentation des ressources productives. À des étapes plus avancées, il s'agira d'établir un lien vertueux entre profit et épargne, de freiner la consommation de produits de luxe et d'encourager l'épargne institutionnelle.

FATIGUE DES DONATEURS

Le total des entrées nettes de capitaux en Afrique subsaharienne (abstraction faite du Nigeria) a diminué au cours des 30 dernières années. Aujourd'hui, les flux privés représentent moins de 2% du PNB de la région,

soit la moitié de la moyenne pour les autres pays en développement. L'histoire nous enseigne que les entrées de capitaux privés suivent davantage la croissance qu'elles ne l'impulsent. Par ailleurs, ces capitaux sont aujourd'hui moins productifs que par le passé. Dans les années 90, presque 40% des entrées nettes de capitaux ont repris le chemin des pays créanciers sous forme d'intérêts et de bénéfices rapatriés.

Au cours des cinq dernières années, l'Afrique a reçu en moyenne 10 milliards de dollars E.-U. soit près de 7000 milliards de F CFA d'aide par an — trois quarts des entrées totales. Il est difficile d'y voir une générosité des donateurs ; le montant total des entrées nettes de capitaux publics, après avoir atteint une pointe de 43 dollars, environ 30.100 F CFA par habitant en 1983, était tombé à 30 dollars, environ 21.000 F CFA à la fin des années 90 ; en valeur réelle, la baisse a été de plus de 50%. Par ailleurs, on constate des disparités considérables dans la répartition de l'aide entre des pays ayant plus ou moins atteint le même niveau de développement.

L'aide fournie à l'Afrique depuis le début des années 80 n'a guère compensé la perte de ressources due à des conditions commerciales défavorables. La détérioration des termes de l'échange et la perte de parts de marché se sont poursuivies pendant les vingt dernières années, obligeant les décideurs africains à choisir entre aggravation du déficit commercial ou compression des importations. Entre 1997 et 1999, l'indice annuel combiné des prix des produits de base, lesquels assurent 80% des recettes d'exportation de l'Afrique, sur le marché libre a chuté de 25%. De plus, en raison de difficultés croissantes de paiement, nombre de pays ont accumulé des arriérés de paiements d'intérêt sur la dette à

long terme d'un montant équivalant à près de 14% du déficit de la balance courante pendant la période 1989-1998.

Les faibles niveaux actuels de l'aide perpétueront la dépendance à l'égard de l'aide, car ils ne sont pas suffisamment élevés pour être un catalyseur de la croissance. Le montant additionnel requis à cette fin représente à peine 5 cent pour 100 dollars, environ 70.000 F CFA de dépenses annuelles de consommation dans les pays de l'OCDE.

GÉRER LES FLUX DE CAPITAUX

Le niveau actuel des entrées de capitaux privés est insuffisant pour combler le déficit de ressources financières, mais suffisant pour exposer l'économie des pays africains à l'arbitraire d'arbitrage des flux de capitaux à court terme. La CNUCED considère que le fait que les conséquences néfastes ne se font guère sentir hors du continent explique que la communauté internationale n'ait guère manifesté d'intérêt quand la région s'est trouvée plongée dans des difficultés financières extrêmes.

L'étude montre que les apports publics sous forme de prêts multilatéraux ou bilatéraux peuvent avoir un effet catalyseur sur les apports de capitaux privés. Mais elle montre également qu'en Afrique ces prêts diminuent lorsque la croissance s'accroît. L'étude prône la réglementation et le contrôle des flux de capitaux à court terme afin de retenir une part importante des entrées de capitaux pour financer des importations et des investissements productifs, et afin d'assurer une plus grande stabilité des taux de change qui sont la clé du succès à l'exportation.

Source CNUCED

BÉNIN : GROS SOUS ET MACHINES À SOUS

Depuis 1999, une société anglaise exploite des machines à sous à Cotonou, avec l'autorisation du gouvernement béninois. Cette activité scandalise ceux qui s'inquiètent des risques de dépravation des jeunes. D'autres s'interrogent sur l'exonération fiscale accordée à l'opérateur...

De 8 h du matin à 5 h le lendemain matin, des machines à sous troublent la quiétude de nombreux habitants de Cotonou, la capitale économique du Bénin. En ce début de vacances scolaires, l'appât du gain attire les élèves. Pour un jeton acheté 100 F cfa (1 FF), ils peuvent gagner jusqu'à 1 250 000 F cfa (12 500 FF). Sur les écrans défilent des combinaisons de chiffres et d'images qui déterminent leurs gains... ou leurs pertes. Tout ça, sur une musique assourdissante.

Ces jeux de hasard, exploités par la société anglaise Pefaco industries limited, avec l'aval du gouvernement, suscitent bien des inquiétudes. Tout d'abord le voisinage se plaint des horaires d'ouverture : 21 h sur 24 ! « Out, mais nous ne jouons de la musique qu'entre 11 h et 20 h », soutient Isonia Dramane, un surveillant de salle à la Place de l'Étoile rouge à Cotonou. « C'est faux. Ils nous bombardent de musique à des heures tardives, au gré de leurs humeurs », rétorque un habitant du quartier Sègbèya.

Certains jeunes deviennent des noctambules impénitents. Cyriaque Agboton, élève au collège de Gbégamé, grand amateur de ce jeu, en reconnaît les risques. « C'est la nuit que j'ai assez de temps pour jouer, et c'est vrai que quand je rentre tard, le sommeil m'empêche d'étudier. Mais j'avoue que ce jeu attire lors qu'on y gagne une fois », confesse-t-il. L'un des

responsables de la Mosquée de Jonquet à Cotonou, Abdou Fatayi Adélabou, est catégorique : « Le Coran interdit les jeux de hasard parce qu'ils relèvent de l'œuvre du diable. Mais déjà, le simple fait de faire croire aux jeunes qu'ils peuvent gagner de l'argent sans travailler ne les encourage pas à se battre dans la vie pour avoir un métier. Cela est dangereux pour leur avenir ».

« Dans d'autres pays, cela a entraîné l'insécurité », avertit Tchédodo Aholposi, secrétaire général du Syndicat du personnel de la Loterie nationale du Bénin. Quand les bandits voient quelqu'un sortir des salles de jeux, ils s'imaginent qu'il a fait fortune et l'attaquent ».

FAVEURS SURPRENANTES

L'autorisation gouvernementale accordée à la société britannique suscite, par ailleurs, de nombreuses interrogations. Pourquoi avoir, tout à coup, accordé à Pefaco l'exclusivité d'importation et d'exploitation de 1500 machines à sous alors que la loi interdisait ce type de jeu jusqu'ici ? Une motion de la Fédération des syndicats des travailleurs du ministère des Finances rappelle que « Gustave Gbénou avait été limogé de son poste de directeur général en 1972 suite à la mise en exploitation par la Loterie nationale du Bénin d'une machine à sous ». Au moins, la société anglaise devrait-elle

travailler en partenariat avec la Loterie nationale. Mais au mépris des textes, elle exploite, seule, les machines. Mieux, elle est exonérée d'impôts alors même que la Société nationale des jeux paie l'impôt sur le bénéfice depuis 1996 et doit même verser l'impôt sur le chiffre d'affaires à partir de cette année.

Le gouvernement justifie cette mesure fiscale par le fait que le promoteur va investir quatre milliards de francs cfa (40 millions FF) dans le pays. La Fédération des syndicats des travailleurs du ministère des Finances conteste « cette curieuse faveur » dans la mesure où Pefaco fait un investissement productif. « En 1985, la société Casino-Bénin n'a pas été autorisée à exploiter des machines à sous parce que, notamment, les 75 000 francs d'impôt que l'État devait percevoir sur chaque engin étaient jugés insignifiants à côté de l'apport de la Loterie nationale. Pourquoi exonérer, aujourd'hui, une société privée ? », interroge, sous anonymat, un cadre du ministère des Finances.

À l'avant-garde de cette bataille contre le gouvernement et Pefaco, les travailleurs de la Loterie nationale qui n'entendent pas baisser les bras. Ils ont formé un recours devant la Cour suprême en se fondant sur la Convention régissant la coopération entre les loteries nationales des pays membres du Conseil de l'Entente.

« Cette Convention, que le Bénin a ratifiée en 1998, reconnaît que le secteur des jeux de hasard et d'argent présente des spécificités d'ordre religieux, politique, moral, social, fiscal et économique, qui en font un monopole réservé à

l'État et géré par des organismes publics par tout... », soutient le secrétaire général du syndicat du personnel de la Loterie nationale.

AUTORISATION ILLÉGALE

En outre, l'autorisation accordée à la société anglaise est contraire au Code pénal qui interdit et punit les jeux de hasard. Ce n'est qu'à titre dérogatoire qu'une ordonnance a permis à la Loterie nationale du Bénin de gérer de tels jeux.

Du coup, on ne comprend pas pourquoi le gouvernement a passé outre l'avis de la commission paritaire, composée de représentants du ministère de l'Intérieur et de la Loterie nationale, qui avait, en 1998, rejeté la demande de Pefaco. Incompréhension encore devant la décision de réouverture des salles de jeux en juin, alors que le président de la République les avait fait fermer en mai.

Au siège de Pefaco industries limited à « Patte-d'Oie », un quartier huppé de Cotonou, c'est le silence. Quatre gardiens en civil jouent les sentinelles et filent minutieusement l'entrée. « Notre société n'est pas encore prête à donner des renseignements à qui que ce soit », oppose fermement une jeune femme chargée de l'accueil. Même mutisme au ministère de l'Intérieur. Quant au personnel de la Loterie nationale du Bénin, il attend la décision du juge. Y aurait-il aussi gros sous dans le circuit ?

Parcours Awoode (Sifia)